



Fédération  
de la relève agricole  
du Québec



# Plateforme de revendications

de la relève agricole du Québec  
2025-2026

**[FRAQ.QUEBEC/PLANRELEVE](https://fraq.quebec/planreleve)**

# Sommaire



<b>À PROPOS</b>	4
<b>REMERCIEMENTS</b>	5
<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	6
<b>PORTRAIT DE NOS MEMBRES</b>	7
<b>LEXIQUE</b>	8
<b>PRINCIPES FONDAMENTAUX</b>	
»»»» Assurer une représentation des jeunes agriculteurs dans les instances décisionnelles	12
»»»» Augmentation des budgets du MAPAQ	14
<b>AGROENVIRONNEMENT ET ACCÈS AUX TERRES</b>	
»»»» Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole	16
»»»» Mieux encadrer la construction de résidence et le morcellement en zone agricole	18
»»»» Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche	20
»»»» Limitation du droit de préemption sur les terres agricoles	23
»»»» Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles	25
»»»» Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique	27
<b>FINANCEMENT ET TRANSFERT</b>	
»»»» Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève	31
»»»» Réforme du programme Appui financier à la relève	34
»»»» Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole	37

la relève agricole pour votre avenir



# Sommaire



»»»» Bonification de l'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat	40
»»»» Admissibilité de la machinerie usagée dans les programmes d'aide financière	42
»»»» Mise en place des mesures concertées pour appuyer la relève agricole dans un contexte de crise	43
»»»» Uniformiser les processus de transfert à une relève apparentée ou non afin de réduire les inégalités	45
»»»» Financement des actions de l'organisme de maillage L'ARTERRE	46
»»»» Augmentation du montant d'exonération de gain en capital	47

## **MISE EN MARCHÉ, TRANSFORMATION ET TRAÇABILITÉ**

»»»» Soutenir financièrement le développement de circuits courts des entreprises de la relève	50
»»»» Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux	51
»»»» Réciprocité des normes	53
»»»» Système centralisé de vente de quota relève	55

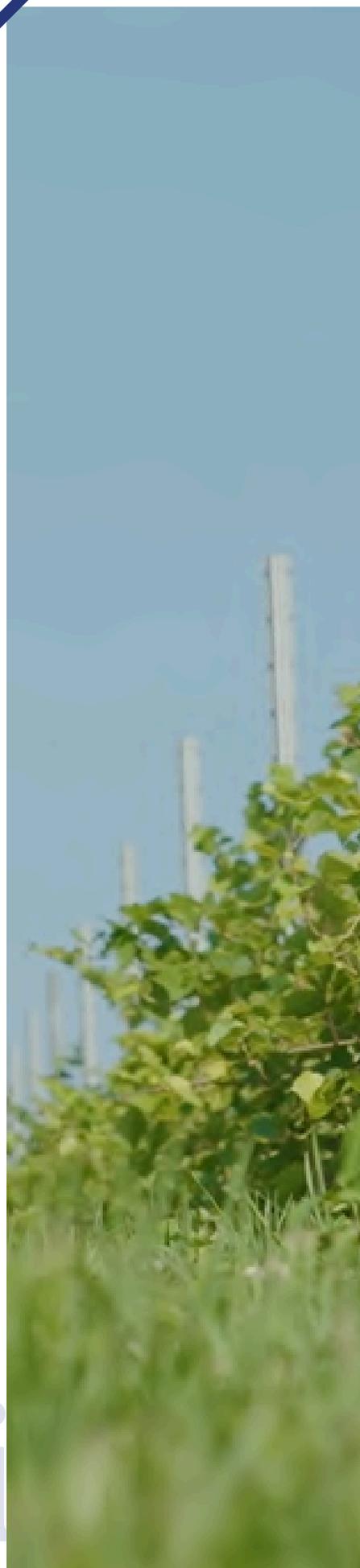
## **EMPLOI, SOCIAL ET SANTÉ**

»»»» Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi	57
»»»» Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles	58
»»»» Création d'un incitatif fiscal pour favoriser l'embauche de la main d'œuvre locale	60
»»»» Ouverture et consolidation de garderies dans les régions rurales	62
»»»» Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs	63

## **GAINS DE LA RELÈVE** 65

## **RÉFÉRENCES** 67

votre avenir



# À propos de la FRAQ

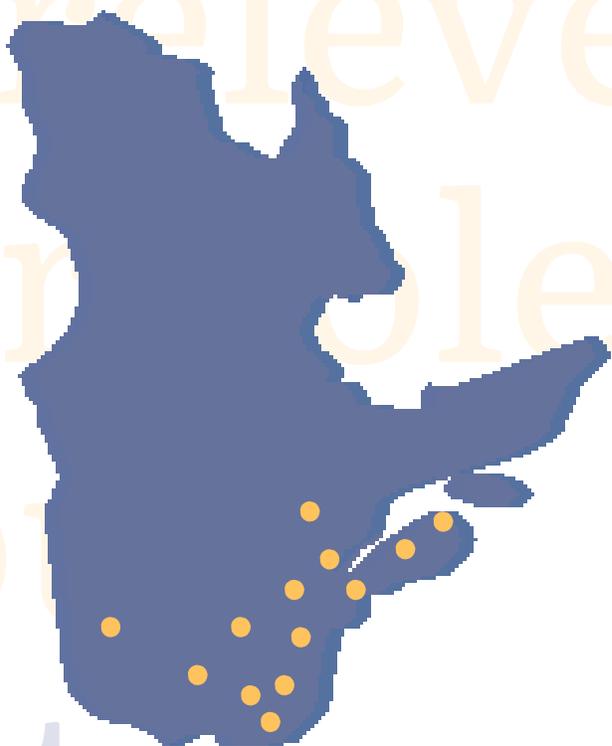


**La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) rassemble les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture.** La FRAQ véhicule les messages de la relève et répond à ses aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture, en valorisant la profession d'agriculteur, en formant et en informant ses membres.

La FRAQ représente plus de 2 100 membres et porte la voix de l'ensemble des 8 000 relèves agricoles partout au Québec.

Afin de favoriser les conditions d'établissement, la FRAQ sonde ses membres sur différents enjeux.

\*La FRAQ représente toutes les relèves sans distinction de leur genre, orientation sexuelle ou appartenance culturelle et religieuse. Le masculin est utilisé dans ce document uniquement pour alléger le texte.



# Remerciements

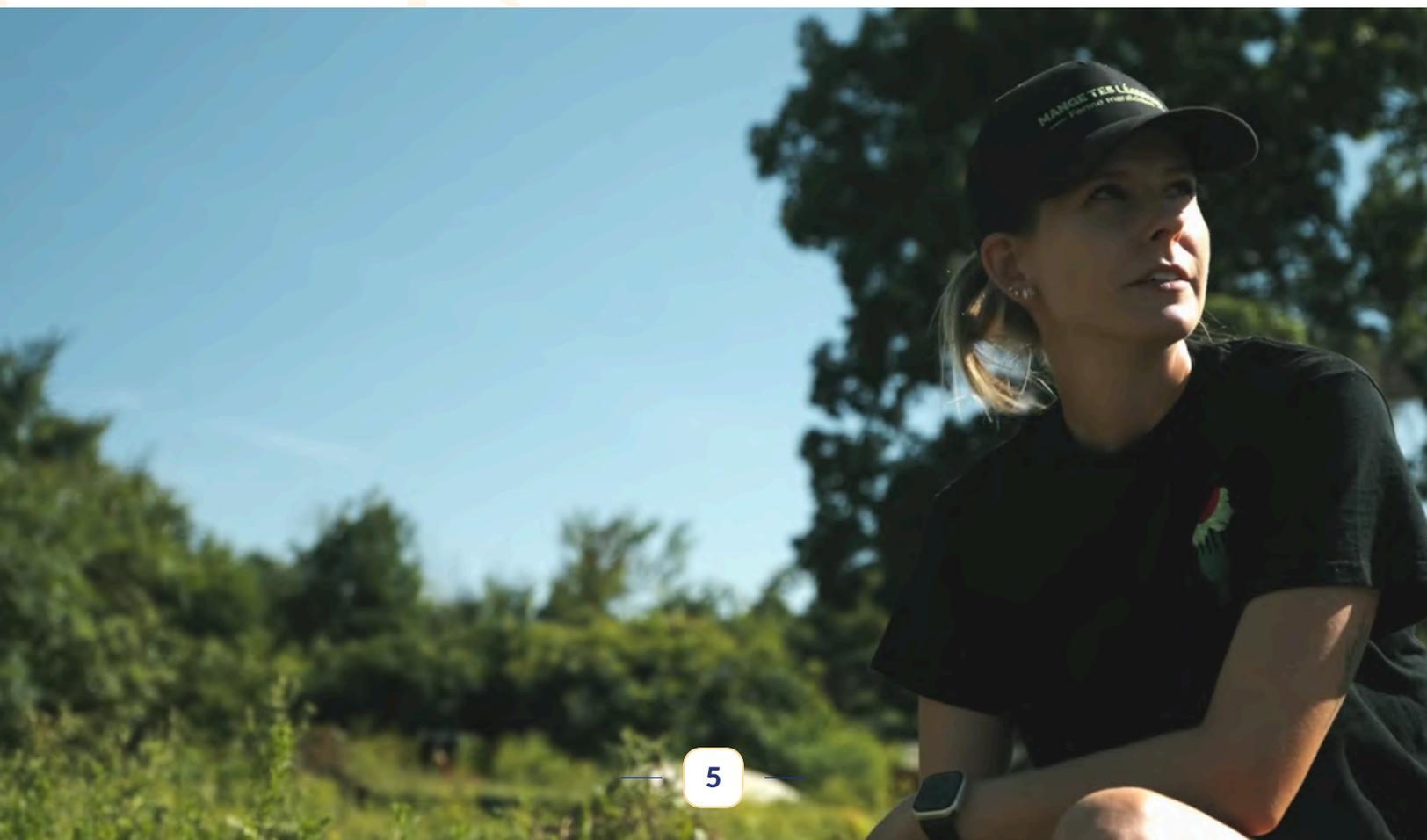


La plateforme de revendications est le fruit de la contribution de nombreux collaborateurs. La FRAQ souhaite remercier l'ensemble des membres de la relève, les spécialistes du milieu et les organisations partenaires pour leur contribution à cette plateforme. Votre implication et vos recommandations ont toutes été appréciées.

Nous souhaitons particulièrement remercier l'ensemble des membres des conseils d'administration régionaux et les membres de la commission politique qui participent par leur implication à l'élaboration de cette plateforme de revendications.

Finalement, nous souhaitons vous remercier, vous qui prenez le temps de lire ces lignes. Le temps que vous prenez à prendre connaissance de ce document est apprécié et permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre les besoins, mais surtout les aspirations de la relève agricole du Québec.

**Nous souhaitons remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration de la FRAQ ainsi que les membres de la Commission politique.**



Depuis la dernière édition de notre plateforme, les écosystèmes politiques québécois et canadiens ont subi de nombreux changements et lancés de grands chantiers en agriculture. On ne peut passer sous silence la dernière élection fédérale de même que les nombreuses pressions politiques et économiques que les États-Unis imposent sur notre secteur.

Dans les bonnes nouvelles, nommons l'adoption du projet de loi n° 86, renforçant la protection du territoire, limitant la spéculation foncière et simplifiant la paperasse. Des consultations devant mener à des modifications réglementaires, dont en agrotourisme, ont été lancées par le MAPAQ. Au fédéral, le projet de loi C-282 visant à protéger la gestion de l'offre a lui aussi été adopté.

Le dévoilement de la nouvelle politique bioalimentaire présente des avancées notables, mais du travail reste à faire. L'application de celle-ci sera à suivre dans les prochaines années.

Ce document est la quatrième édition de notre plateforme de revendications. Les positions et demandes de la relève agricole québécoise ont été actualisées selon nos derniers gains politiques et les résolutions adoptées lors de notre assemblée générale annuelle.



Grâce aux assemblées régionales, sondages et consultations, la FRAQ prend le pouls des réalités de la relève et s'assure que ses revendications reflètent le terrain.

Nous voulons une agriculture visionnaire, innovante et durable, sur les plans économique, social et environnemental. La relève agricole du Québec est mobilisée pour relever ces défis, partout dans nos régions.

Bonne lecture !

**David Beauvais**  
Président de la FRAQ

# Portrait de nos membres



## GENRE



39.2% des membres sont des **femmes**.

## ÂGE

# 30.16 ANS

L'ÂGE MOYEN DE NOS MEMBRES

## EXPÉRIENCE



des membres **ont grandi sur une ferme**.

## EMPLOI EXTÉRIEUR



des membres ont un **emploi à l'extérieur**.

60% des emplois extérieurs sont de **30h et +/semaine**.

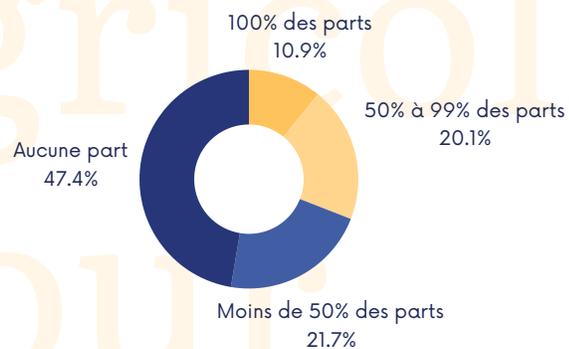
## PRODUCTIONS PRINCIPALES



13% de nos membres sont en **production biologique**.

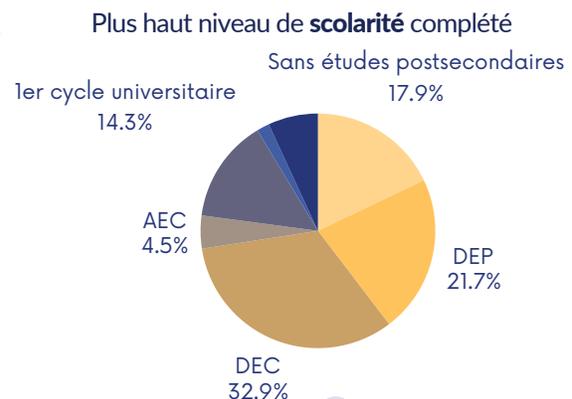
\*Un membre peut avoir plus d'une production principale.

## PARTS D'ENTREPRISE



Seulement **10.9%** des membres de la relève sont **propriétaires à 100%**. **47.4%** n'ont **aucune part**.

## FORMATION





## ABRÉVIATIONS GÉNÉRALES

**CPTAQ** : Commission de protection du territoire agricole du Québec

**CNTAA** : Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles

**FADQ** : Financière agricole du Québec

**FRAQ** : Fédération de la relève agricole du Québec

**MAPAQ** : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**MRC** : Municipalité régionale de comté

## QUELQUES DÉFINITIONS

**Agriculture** : la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles à des fins d'habitation.

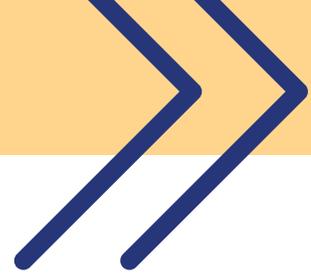
**Cédants** : propriétaires d'entreprises qui souhaitent transférer leur entreprise à des individus désirant la maintenir active.

**Circuits courts** : font référence à la mise en marché de proximité. Forme de mise en marché qui comprend les systèmes de commercialisation favorisant une plus grande proximité relationnelle ou géographique entre les entreprises du secteur bioalimentaire et les consommateurs dans un circuit n'ayant aucun ou un seul intermédiaire.

**Droit de préemption** : droit de préférence qui permet aux municipalités d'égaliser une offre d'achat sur un immeuble ou une terre en assujettissant le lot au droit de préemption pour un maximum de 10 ans. Ce droit doit être adopté par règlement avant de pouvoir être effectif.

**Entreprise en démarrage** : s'oppose au transfert d'entreprise. Un individu crée une entreprise sans rachat d'une entreprise déjà existante.

**Fiducie foncière** : œuvre de bienfaisance dont la mission première est la conservation de territoires naturels au bénéfice des générations futures. Elle réalise cet objectif soit en procédant à l'acquisition de terrains (achat ou donation) ou encore en négociant des ententes de conservation avec des propriétaires terriens.



## QUELQUES DÉFINITIONS [SUITE]

**Friche agricole** : terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée.

**Gain en capital** : il y a un gain en capital lorsque vous vendez, ou que nous considérons que vous avez vendu, une immobilisation à un prix plus élevé que son prix de base rajusté, plus les dépenses que vous avez engagées pour vendre le bien. Les immobilisations comprennent habituellement les terrains, les bâtiments et le matériel que vous utilisez dans votre entreprise agricole.

**Incitatif fiscal** : mesure adoptée par les pouvoirs publics pour encourager les particuliers ou les entreprises à orienter leurs dépenses, leurs investissements ou leurs productions dans une direction donnée.

**Intrant** : élément entrant dans la production d'un bien. En agriculture, on parle de fertilisants, de produits phytosanitaires, de semences.

**Réciprocité des normes** : le principe de réciprocité des normes tel que conceptualisé par le milieu agroalimentaire va porter sur le traitement de l'asymétrie des normes entre partenaires commerciaux. L'application du concept de réciprocité des normes va donc veiller à ce que les normes qui s'appliquent aux produits agricoles et agroalimentaires importés soient équivalentes à celles appliquées aux acteurs des filières agricoles québécoises.

**Relève agricole** : entrepreneurs agricoles de moins de 40 ans.

**Revenus agricoles bruts** : revenus l'exploitation agricole pour l'année précédant le recensement ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

**Spéculation** : processus visant à tirer profit de l'achat d'une terre agricole par exemple en en faisant la revente et en augmentant artificiellement la valeur de ces actifs.

**Transfert d'entreprise** : l'acquisition graduelle d'une exploitation agricole consistant à reprendre progressivement l'entreprise d'un cédant (le producteur agricole) pour en acquérir les actifs.

**Transfert apparenté et non apparenté** : mode de passation d'une entreprise déjà existante entre le cédant et l'acheteur, qui souhaite y maintenir l'activité agricole. Un transfert apparenté fait référence à une passation entre membres d'une même famille, plus souvent entre parent et enfant. Un transfert non apparenté est une transaction entre deux personnes qui n'ont pas d'affiliation familiale.

Ici, il y a de la  
relève agricole  
pour votre  
avenir.



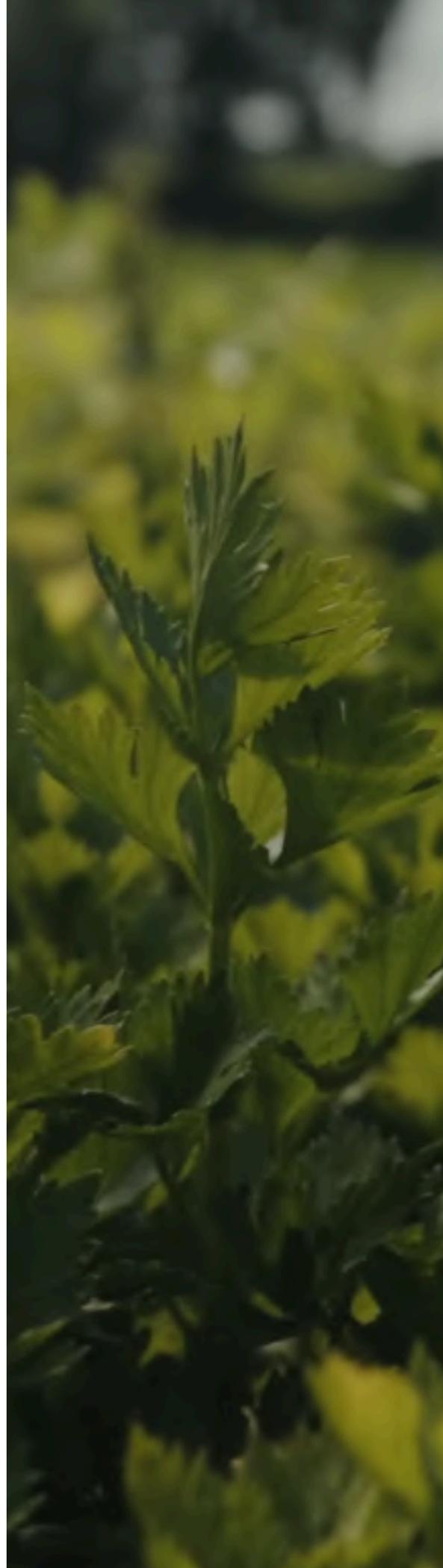


# Principes fondamentaux

## SOMMAIRE

- »»»» Assurer une représentation des jeunes agriculteurs et agricultrices dans les instances décisionnelles 12
- »»»» Augmentation du budget du MAPAQ 14

la relève  
agricole  
pour  
votre avenir



# Assurer une représentation des jeunes agriculteurs dans les instances décisionnelles

## DEMANDE

La relève demande que les instances gouvernementales et paragouvernementales assurent une représentation adéquate des jeunes agriculteurs et les intègrent à leurs structures. La relève demande aussi que les fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

## ENJEUX

Les jeunes agriculteurs font face à de nombreux obstacles dans le démarrage de leur entreprise. En plus de devoir engager des sommes importantes pour le démarrage ou la reprise d'une entreprise, leur âge et leur expérience entraînent plusieurs difficultés. Ce dernier aspect est important puisqu'il est démontré que dans l'ensemble des secteurs d'entrepreneuriat, le facteur d'âge influence défavorablement la perception des structures gouvernementales et des institutions financières face à la relève.

Les réalités d'un démarrage et d'un transfert d'entreprise ont fortement évolué depuis les 30 dernières années. Ainsi, la relève se trouve dans un contexte où les coûts de démarrage sont plus élevés, les terres plus difficilement accessibles et les attentes des consommateurs plus exigeantes que jamais. Afin de palier à ces enjeux, les membres de la relève doivent se former davantage, multiplier les échanges entre eux et avec le reste du monde afin de faire preuve d'innovation. Ils sont des experts de leur réalité et se doivent d'être entendus.

L'âge moyen des agriculteurs du Québec est le plus bas au Canada, ce qui démontre un intérêt marqué des jeunes générations pour l'agriculture. De plus, les écoles d'agriculture sont remplies de jeunes passionnés confirmant l'existence d'une relève innovante. Cependant plusieurs défis les freinent dans leurs projets.

D'une part, le transfert apparenté et non-apparenté des fermes est un processus qui peut s'avérer exigeant, tant sur le plan financier que sur le plan de l'expertise. Beaucoup de jeunes souhaitent également démarrer leur propre entreprise, c'est le cas pour 35 % d'entre eux et cette proportion est en hausse constante. Toutefois, cette option comporte de nombreux défis tout aussi complexes, notamment celui de trouver une terre accessible et adaptée à leur projet. Les ressources pour atteindre leurs objectifs sont multiples, mais encore trop peu nombreuses ou temporaires, augmentant alors l'insécurité lors d'un démarrage ou d'un transfert.

# Assurer une représentation des jeunes agriculteurs dans les instances décisionnelles

## ENJEUX [SUITE]

Les retombées économiques des entreprises détenues en totalité ou non par la relève montrent que ces entreprises contribuent significativement à l'économie québécoise. En effet, on y compte 29 380 entreprises agricoles, dont 42 265 agriculteurs actifs, et, bien que le Québec recense seulement 5 % du territoire agricole du Canada, la province génère 15 % des revenus totaux du pays dans ce secteur. L'activité agricole au Québec génère des recettes de vente de produits d'environ 12,97 milliards \$.

La FRAQ est le véhicule portant la voix de la relève partout au Québec. Ce faisant, elle permet de soutenir leurs aspirations en améliorant leurs conditions d'établissement et en valorisant la profession d'agriculteur. Ce travail se fait notamment par la modification des programmes qui leur sont destinés, dont ceux des productions spécialisées, et les bonifications de l'aide financière. Ces bonifications découlent des représentations faites par la FRAQ auprès du MAPAQ, de la FADQ, des fédérations spécialisées et d'autres organisations financières. Elle cherche à faire connaître aux décideurs la réalité de ses membres, mais également à s'assurer que les programmes mis en place en agriculture prennent en considération les enjeux spécifiques qu'elle vit.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Intégration dans les structures décisionnelles

La relève demande que les instances gouvernementales ou paragouvernementales l'intègrent formellement dans les structures décisionnelles pour permettre une meilleure représentation de la relève et de mettre la lumière sur leurs réalités. Elle demande aussi que les fédérations spécialisées de l'UPA qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

### Révision des postes relèves aux Producteurs de lait du Québec

La relève demande spécifiquement aux Producteurs de lait du Québec de modifier leurs règlements quant à la représentation des relèves dans leurs instances décisionnelles. En effet, la durée de mandat d'un représentant votant de la relève agricole est actuellement de seulement deux ans sans renouvellement. La relève demande que ce poste puisse être renouvelé sans limites afin de pouvoir mieux porter ses enjeux dans ce secteur spécifique.

## Augmentation du budget du MAPAQ

### DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec d'augmenter significativement les montants alloués au portefeuille de l'agriculture dans le budget provincial et de se doter d'une réelle politique agricole innovante et avant-gardiste pour soutenir la relève.

### ENJEUX

Depuis de nombreuses années, la proportion du budget provincial pour le MAPAQ est d'à peine 1% et ce malgré les mesures de soutien qui ont été mises en place lors des politiques de relance liées aux crises que le monde agricole a vécues dans les dernières années. À titre comparatif, depuis 2001, les gouvernements à travers le monde consacrent en moyenne plus de 1.5% de leurs dépenses en agriculture (2.1% en 2022).

Encore une fois cette année, le scénario se répète et ne répond pas aux préoccupations pressantes des membres de la relève pour qui la rentabilité de leurs entreprises est compromise puisqu'elles sont plus affectées que les autres secteurs par la hausse fulgurante de l'inflation, du coût des intrants et des taux d'intérêt. En ayant un taux d'endettement plus élevé, la relève est particulièrement sensible au manque de ressources financières dans le secteur agricole. Pour plusieurs, le rêve de vivre de l'exploitation d'une entreprise agricole est en péril si le gouvernement du Québec ne profite pas du mandat fort que les électeurs lui ont offert. Électeurs pour qui l'atteinte de la souveraineté alimentaire et le soutien d'une agriculture locale sont des sujets très importants.

Afin de répondre aux différentes demandes de la relève agricole, il est essentiel que le MAPAQ ait accès à un plus grand financement.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Augmentation du budget du MAPAQ

La relève demande au gouvernement provincial d'augmenter le pourcentage alloué au portefeuille de l'agriculture dans le budget provincial ainsi que de se doter d'une réelle politique agricole innovante et avant-gardiste pour assurer l'application des demandes de la relève.

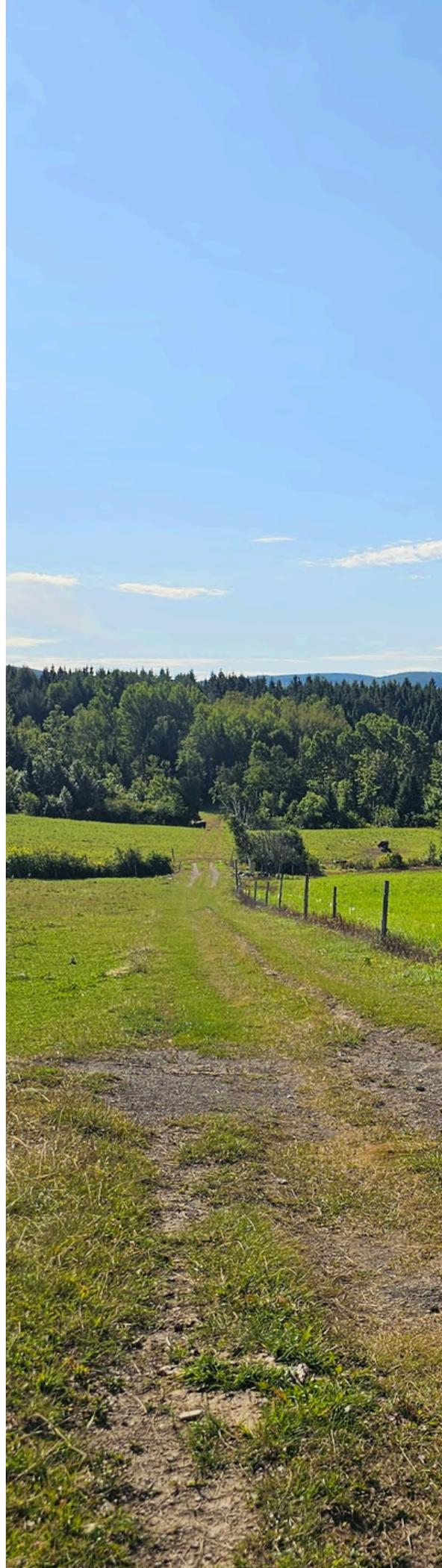
De plus, la relève demande de revoir la formule de financement des municipalités pour que les sommes allouées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles soient attribuées à un autre poste de dépenses du MAPAQ afin que l'augmentation du budget de ce dernier bénéficie directement aux producteurs agricoles.



# Agroenvironnement et accès aux terres

## SOMMAIRE

- »»»» Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole **16**
- »»»» Mieux encadre la construction de résidence et le morcellement en zone agricole **18**
- »»»» Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche **20**
- »»»» Limitation du droit de préemption sur les terres agricoles **23**
- »»»» Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles **25**
- »»»» Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique **27**



# Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole

Demande

3

## DEMANDE

La relève demande aux différents paliers gouvernementaux de réfléchir à des mécanismes pour la création d'un incitatif fiscal dans le but d'encourager les cédants à vendre leur exploitation à une relève agricole.

## ENJEUX

Afin de favoriser la vente d'une terre à la relève et la rendre plus avantageuse fiscalement que la vente à un propriétaire déjà établi ou à un individu qui n'a pas l'intention de cultiver la terre, des incitatifs fiscaux pourraient être mis en place. Plusieurs outils sont d'ailleurs déjà à la disposition du gouvernement pour permettre d'assurer la concrétisation de cette demande.

L'impôt minimum de remplacement (IMR) est un calcul de l'impôt distinct déterminé en parallèle avec des calculs d'impôt sur le revenu régulier d'un contribuable. Il supprime diverses dispositions fiscales préférentielles dont une personne peut bénéficier afin de réduire son revenu imposable. Si le contribuable se qualifie selon les critères de l'IMR, il aura droit à un remboursement à la fin de l'année fiscale.



# Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole

Demande

3

## ENJEUX [SUITE]

Il est aussi possible de nommer le crédit d'impôt à l'investissement qui est un avantage destiné à l'acheteur, dans ce cas-ci, la relève. Il s'agit d'un crédit d'impôt qui s'applique sur des frais engagés pour l'acquisition d'un bien et qui diminue donc le montant payé lors de la transaction pour l'acheteur.

Dans le climat actuel du marché, un incitatif fiscal à vendre à une relève constitue un avantage pour les deux parties. Il pourrait donc encourager les agriculteurs cédants à entamer des démarches pour trouver une personne qui poursuivra les activités agricoles plutôt que de chercher à vendre au plus offrant et par le fait même favoriser l'établissement de la relève à des prix plus réalistes tout en encourageant la transférabilité des entreprises.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Les incitatifs à mettre en place selon la relève agricole s'enchâssent dans des mécanismes fiscaux déjà existants, soit un impôt minimum de remplacement et un crédit d'impôt à l'investissement.

### Avantage fiscal au vendeur

La relève propose d'ajouter à l'IMR une exception pour la vente d'une terre à une relève agricole (40 ans et moins, ne possédant pas déjà de terres agricoles, etc.) qui permet au vendeur d'accéder à un remboursement de l'IMR.

### Avantage fiscal à l'acheteur

La relève propose que le crédit d'impôt à l'investissement s'applique lors d'une transaction réalisée par une relève à l'achat d'une première terre agricole.

La relève propose que ces deux avantages soient ajoutés à la Loi sur l'impôt et le revenu.



## Mieux encadrer la construction de résidence et le morcellement en zone agricole

### DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec de mettre en place un mécanisme pour limiter la valeur constructible des résidences en zone agricole afin de limiter l'augmentation de la valeur des terres. Elle demande aussi d'établir un processus de reconnaissance pour la construction d'une résidence et d'ainsi favoriser l'établissement de la relève. De plus, que soit mis en place de mesures afin de mieux encadrer le morcellement des terres agricoles pour soutenir les projets de différentes envergures sans défavoriser des modèles d'affaires de la relève.

### ENJEUX

L'augmentation du prix des terres n'est pas seulement un processus qui passe par la vente et la revente des lots agricoles. La construction de résidences de valeur exponentielle fait significativement augmenter le prix des terres lors de la revente. Il est important de comprendre que la construction de maisons dites manoirs affecte grandement la transférabilité des entreprises agricoles.

Malgré tout, il est important de pouvoir mettre en place des mécanismes pour permettre à la relève d'avoir accès à la propriété sur les terres qu'elle cultive. Même si des modèles alternatifs sont de plus en plus courants dans le monde agricole, une grande partie de la relève cherche à vivre sur leur lieu de production.

Pour faire face à cette difficulté d'accès à la propriété, certaines personnes proposent l'option du morcellement, la relève doit toutefois participer à l'identification et à l'établissement du cadre et des outils nécessaires pour définir et contrôler ce morcellement et ainsi en limiter les risques de dérives.

Au Québec, 64 % de la zone agricole du Québec est constituée de lots de moins de 4 ha, ce qui fait en sorte qu'il peut y avoir un nombre élevé de transactions, mais elles ne sont actuellement pas toutes occupées par des projets agricoles. Il existe donc des petites superficies agricoles pour les projets de la relève, mais celles-ci ne sont pas accessibles pour la relève en raison de leur coût. Ainsi, il faut se demander ce qui explique cette situation et évaluer les opportunités.



## Mieux encadrer la construction de résidence et le morcellement en zone agricole

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec de réfléchir à des mesures d'encadrement du morcellement des terres agricoles qui n'apporteront pas d'impacts négatifs.

#### Limiter la valeur constructible

En limitant la superficie ou le coût maximal d'une nouvelle construction, cette mesure permettrait d'empêcher la construction de « maisons manoirs » et d'assurer une harmonisation des constructions sur le territoire. Pour les propriétés comprenant déjà une résidence, la relève demande de limiter au maximum leur détachement afin d'éviter de créer des nuisances techniques et humaines.

#### Contrôler l'accès à la construction d'une résidence

Un délai minimum pourrait d'abord être mis en place au-delà duquel si une entreprise est en mesure de démontrer sa rentabilité, la construction d'une résidence serait permise.

Par la suite, un programme de dynamisation du patrimoine bâti dans les régions et les villages avoisinant les exploitations agricoles devrait être élaboré. Ce programme devrait privilégier l'achat ou la location de maisons par la relève dans les villages avoisinant leurs lieux de production.



## Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

### DEMANDE

La relève demande au MAPAQ de mettre en place une aide financière pour la remise en culture des terres en friche dans le cas où celles-ci permettent de dégager un revenu. Elle demande aussi que les programmes de subventions visant à replanter des arbres interdisent formellement la plantation en zone agricole et sur des terres en friche. Plus globalement, la relève demande que le gouvernement réfléchisse à des mécanismes pour obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver.

### ENJEUX

En 2008, on dénombrait 100 000 ha de terres en friche, abandonnée et sans intention d'être cultivées au Québec. Entre 2006 et 2021, on estime à environ 63 000 ha de terres qui ont cessé d'être cultivés et sont tombées en friche. Selon les données du Comptes des terres du Québec méridional, l'enfrichement demeure la principale raison qui explique la perte de territoire agricole au Québec, bien que dans les régions métropolitaines, l'artificialisation des terres est due à une pression foncière et à l'urbanisation.

La remise en culture des terres agricoles est donc une priorité pour la relève. Comme les terres en friche sont des superficies qui permettent l'installation de nouvelles entreprises agricoles, une aide financière aux agriculteurs voulant remettre en culture un terrain qu'ils auraient laissé en friche représente un potentiel de développement important pour le futur de notre autonomie alimentaire.

Dans le volet 3 du Programme investissement croissance (PIC), une aide financière existe pour la remise en culture des terres en friche. Cependant, cette aide n'est accessible que pour les agriculteurs ayant contracté un prêt auprès de la FADQ et ne répond donc pas à la demande formulée par la relève.



**Bien que le problème des friches touche beaucoup les régions rurales, on constate qu'il est bien présent en zone périurbaine.**

**En 2020, la Communauté métropolitaine de Montréal recense près de 6 000 ha de terre en friche.**

**En 2022, la Communauté métropolitaine de Québec fait un constat similaire avec plus de 4 400 ha de terre en friche.**



## Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

### ENJEUX [SUITE]

De plus, les volets du programme ne répondent pas adéquatement aux besoins puisqu'ils doivent s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs. La remise en culture des terres en friche doit s'exclure de la logique d'investissement qui maintient les membres de la relève dans une précarité financière et qui est limitée pour une jeune entreprise qui manque de liquidités.

En plus du manque de soutien dans la remise en culture des espaces en friche, la relève déplore que des programmes ayant une vocation écologique nuisent au maintien de la zone agricole. En effet, le Programme 2 milliards d'arbres du Gouvernement fédéral qui vise la plantation de 2 milliards d'arbres sur 10 ans n'interdit aucunement la plantation en zone agricole. On observe donc des terres en friche perdre leur vocation agricole au profit d'une subvention pour y planter des arbres.



**Selon un rapport de la CPTAQ, l'examen des données compilées permet de constater que des lots qui forment le 2 % de territoire agricole, 64 % sont de 4 hectares et moins. Les lots de moins de 4 hectares à l'intérieur de la zone agricole sont principalement des terrains utilisés à des fins autres qu'agricoles. En effet, seulement 8 % de ces terres sont possédés par des producteurs agricoles. Il en va de même pour les très grandes surfaces partout au Québec qui demeurent en friche pour des fins spéculatives ou dans l'espoir de faire dézoner et y faire du développement immobilier.**



Des initiatives ont toutefois été mises en place dans plusieurs municipalités. La Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont toutes deux développé des projets pour revaloriser leurs terres en friche. Pour la CMM, cette entente a été prolongée jusqu'en 2025 et prévoit maintenant l'attribution d'une somme de 2,4 M\$, notamment à des fins de remise en culture de friches agricoles dans le Grand Montréal. La ville de Laval a aussi récemment fait les manchettes puisqu'elle imposera une redevance aux propriétaires de terres en friche. Le propriétaire d'un terrain de 5000 m<sup>2</sup> (environ 54 000 pi<sup>2</sup>), par exemple, devrait payer une redevance de 1250 \$ annuellement, en plus de l'impôt foncier et de la surtaxe sur le remembrement agricole de 200 \$ qui existe déjà, une première au Québec.

Aujourd'hui, grâce aux revendications de la relève agricole, toutes les municipalités sont en mesure de surtaxer les terres en friche depuis l'adoption du PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

## Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande au gouvernement d'assurer la remise en culture des terres en friche grâce à plusieurs mesures.

#### Subvention pour la revalorisation des terres en friche

La relève demande que l'ensemble des régions puissent bénéficier d'un programme de revalorisation des terres en friche administré par le MAPAQ en s'inspirant des initiatives des Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce programme devrait couvrir les frais de défrichage et de plantation, sans devoir s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs.

#### Obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver

Les lots agricoles ne sont pas possédés seulement par des producteurs agricoles. Que ce soient des fiducies, des villes ou des propriétaires privés, il est primordial de les obliger à respecter la valeur agricole des terres. La relève demande au gouvernement de mettre en place des mécanismes afin de décourager les propriétaires actuels de terres agricoles à les laisser en friche.

#### Mettre fin au reboisement des terres en friche

Toutes politiques qui visent la plantation d'arbres devraient inclure une interdiction de le faire sur une terre en friche ou une terre agricole. Il faut mettre fin au reboisement des terres en friche en révisant le programme 2 milliards d'arbres et en mettant en place des limitations quant au reboisement de manière générale.

GAIN  
PARTIEL

Suite à la consultation nationale sur le territoire, le PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité a été adopté. Alors qu'auparavant certaines municipalités n'étaient pas en mesure de mettre en place des surtaxes sur les terres en friche comme l'initiative de la Ville de Laval, il est maintenant possible de surtaxer jusqu'à trois (3) fois le taux normal toutes terres en friche.

Cette modification, bien que non obligatoire, offrira un outil supplémentaire aux municipalités qui cherchent à soutenir la remise en culture des terres en friche.

## Limitation du droit de préemption sur les terres agricoles

### DEMANDE

La relève agricole demande au gouvernement de revoir la réglementation concernant le droit de préemption offert aux municipalités afin de revisiter l'élargissement de ce droit aux terres cultivées et en zone agricole.

### ENJEUX

Suite à l'adoption du *PL37 - Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation*, les municipalités de partout au Québec bénéficient d'un droit supplémentaire qui a été ajouté au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les cités et les villes*. Il s'agit du droit de préemption.

Le droit de préemption permet aux municipalités ayant adopté un règlement dans ce sens d'être prioritaire dans la sélection d'un acheteur lors de la vente d'un immeuble ou d'un lot pour un maximum de 10 ans. Il est donc possible pour une municipalité de viser un immeuble qui serait intéressant pour la construction de logements sociaux en déposant un avis d'assujettissement qui la rendra prioritaire pendant 10 ans si le vendeur cherche à se départir de l'immeuble. Lorsqu'un acheteur potentiel fera une offre d'achat sur l'immeuble en question, la municipalité pourra égaler l'offre et ainsi se prémunir de son droit de préemption.



**En France, les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sont des sociétés sans but lucratif sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Elles permettent de soutenir les projets de relève entre autres en achetant des terres grâce au droit de préemption. Pour les SAFER, ce droit est conditionnel à un ensemble d'objectifs dont le maintien de la vocation agricole et pour éviter la surenchère des prix.**



Il est possible de voir en quoi un tel outil supplémentaire pour les municipalités peut s'avérer intéressant et positif dans certaines conditions. Cependant, la relève tient à souligner que des enjeux concernant l'accessibilité des terres agricoles pour certains projets ont déjà émergé depuis l'adoption par plusieurs municipalités de règlement mettant en place leur droit de préemption.

# Limitation du droit de préemption sur les terres agricoles

## ENJEUX [SUITE]

Lorsqu'une municipalité vise un lot agricole ou un espace cultivé par un avis d'assujettissement au droit de préemption, il est impossible pour une relève d'être priorisé, peu importe la décision du cédant ou du vendeur. La municipalité peut donc empêcher l'accès à une terre à la relève agricole.

C'est une situation qui inquiète grandement dans des régions où de telles situations ont déjà été recensées. Évidemment, il faut aussi souligner que ce droit de préemption en zone agricole ou concernant des lots cultivés se fait souvent à proximité des zones plus centrales des municipalités, réduisant alors des opportunités pour la relève de s'établir plus près de sa clientèle.

Il est important de souligner que le droit de préemption peut être utilisé à bon escient. La protection du territoire agricole peut se faire avec différents outils. Des projets comme l'Innoparc Agricole à Saint-Eustache démontrent ce droit est bénéfique dans certaines situations. Si les SAFER, en France, permettent de protéger une partie du territoire agricole depuis les années 1960, c'est grâce au cadre dans lequel elles sont régies au niveau du droit de préemption. La limitation de ce pouvoir doit être pour l'intérêt général et avec des visées agricoles. Le droit de préemption au Québec n'est pas régi avec les mêmes conditions.



**L'Innoparc Agricole de la municipalité de Saint-Eustache est une initiative qui s'est développée en collaboration avec le Collège Lionel-Groulx afin de favoriser l'établissement de la relève agricole en offrant à des entreprises en démarrage une location à long terme ainsi qu'en ayant une ferme-école. Il s'agit d'un projet qui démontre comment le droit de préemption peut être utilisé à bon escient.**



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Révision du droit de préemption

La relève demande que le gouvernement du Québec revoie le cadre dans lequel le droit de préemption des municipalités peut être utilisé en zone agricole en mettant des conditions obligatoires de protection du territoire et d'établissement de la relève.

Dans le cas où ces modifications ne seraient pas envisageables, elle demande à ce que le droit de préemption des municipalités soit aboli en zone agricole.

# Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles

## DEMANDE

Afin de freiner le phénomène de spéculation foncière et l'augmentation rapide du prix des terres ainsi que de limiter la consolidation de terres par quelques joueurs, la relève agricole demande au gouvernement du Québec des mécanismes anti-spéculation sur les terres et d'appuyer les organismes, comme les fiducies foncières dans leurs objectifs de protection du territoire agricole. De plus, elle demande que soit mise en place une limitation d'acquisition maximale de superficies agricoles le plus rapidement possible tel que le permet le PL86.

## ENJEUX

Le territoire agricole subit depuis plusieurs années une énorme pression spéculative. La valeur des terres augmente de façon exponentielle et leur valeur marchande dépasse désormais largement leur valeur économique et agricole. Elles deviennent alors des investissements très rentables dans des transactions où la surenchère agressive est courante. Les transactions foncières intéressent de plus en plus d'investisseurs, qu'ils soient agriculteurs ou non. En 2024, l'augmentation de la valeur moyenne annuelle des terres agricoles dépasse encore le 10% pour atteindre 12,5%.

Le territoire agricole est pourtant une ressource limitée (2 % du territoire), non renouvelable et stratégique pour l'économie et la sécurité alimentaire de la population. Dans le contexte de conflit économique important avec des partenaires d'affaires comme les États-Unis, il est essentiel de protéger les ressources qui produisent nos aliments.

Alors que la terre est aussi un outil essentiel pour les agriculteurs dans l'exercice de leur métier, cette pression spéculative détériore son accès pour la prochaine génération. L'accès à la terre est un des principaux freins à l'établissement de la relève agricole, ce qui ajoute une barrière dans un parcours déjà très difficile.



*Le Prince Edward Island lands protection act impose une limite dans l'acquisition des terres agricoles. Dans un contexte de spéculation accrue, avec une ressource finie comme les terres fertiles, il est nécessaire de mettre des limites pour favoriser les entreprises d'une certaine taille. Il y est donc interdit pour un individu d'acquérir au-delà de 1000 acres et pour entreprise d'en acquérir plus de 3000. Cela permet un meilleur contrôle du type d'entreprises agricoles sur l'Île-du-Prince-Édouard.*



# Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles

## ENJEUX [SUITE]

Même après le démarrage, les entrepreneurs agricoles de la relève sont victimes de ces hausses des prix. En effet, leur entreprise est moins résiliente face à la hausse de coûts qu'une entreprise avec de nombreuses années derrière elle. Avant tout, cela les rend moins aptes à avancer les capitaux suffisants pour l'achat de terres à gros prix. La relève agricole doit bénéficier des moyens nécessaires pour continuer de nourrir le Québec et par conséquent elle doit avoir accès aux terres.

Lors de l'élaboration du *PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*, plusieurs des demandes de la relève ont été entendues et incluses dans les modifications législatives. Il faut cependant s'assurer que les mécanismes de suivis qui ont été réfléchis lors des consultations auront un impact réel sur la transférabilité des terres agricoles à une relève. Pour se faire, en se référant aux données qui sont déjà accessibles et qui le seront grâce au registre des transactions foncières, il est fondamental de trouver un mécanisme de contrôle qui viendra réduire le risque d'accaparement des terres agricoles par de gros joueurs en limitant l'acquisition de terres.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Soutien des initiatives

Afin de reconnaître et de soutenir la diversité des modèles agricoles, la relève demande de poursuivre l'appui aux organismes, comme les fiducies d'utilité sociale agricole et la Fiducie agricole UPA-Fondation, qui visent à réduire la spéculation foncière.

### Limitation et contrôle

La relève demande aussi que soit établie une limitation maximale au-delà de laquelle il serait interdit d'acquérir des terres agricoles sans passer par un processus à la Commission de la protection du territoire agricole. Elle invite le gouvernement à mettre en place d'autres mécanismes qui viendront réduire l'impact spéculatif qui est très présent dans la dernière décennie.

GAIN

**Suite à la consultation nationale sur le territoire, le PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité a été adopté. On y trouve des revendications historiques de la relève. Un registre des transactions foncières en zone agricole devrait voir le jour dans la prochaine année, une limitation de la possibilité d'achat par des fonds d'investissement dans des zones à proximité de certains périmètres urbains et plusieurs autres éléments vient assurer une meilleure protection du territoire agricole tout en offrant des outils de surveillance et de possible contrôle en ouvrant la porte à des limites d'acquisition.**

## Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

### DEMANDE

Dans un contexte de crise climatique qui continue d'avoir des impacts néfastes sur la productivité des entreprises agricoles, la relève demande le maintien et la bonification des programmes d'adaptation aux changements climatiques afin qu'ils représentent les réalités difficiles des jeunes entrepreneurs agricoles et les soutiennent face à l'augmentation de la pression collective.

#### COÛT ESTIMÉ

100 M\$ supplémentaires dans les mesures et les programmes environnementaux

#### PALIER RESPONSABLE

Fédéral et provincial

### ENJEUX

Beaucoup de pressions et d'attentes sociétales s'exercent sur les pratiques des agriculteurs: prélèvement de l'eau, utilisation de pesticides, émanation de gaz à effet de serre, protection des milieux humides, bandes riveraines, autorisations environnementales, impact des déjections animales, etc. Le bien-être animal s'ajoute également aux enjeux environnementaux : stabulation libre, équipements et manipulation, espace, logements aménagés, environnement enrichi, etc.

Bien que nécessaires et souhaitables, ces changements de pratiques entraînent des coûts massifs, notamment pour la relève qui manque déjà de liquidités afin de réaliser de tels investissements dans leur entreprise de laquelle elle ne tire peut-être pas encore de profits.

De plus, au-delà des pressions exercées par la population, les agriculteurs subissent de plein fouet les impacts des changements climatiques. Que ce soient les événements de sécheresses qui se répètent depuis les 10 dernières années ou encore la saison 2023 qui fut catastrophique avec des niveaux records d'indemnisations par les programmes parfois inadaptes de la FADQ, les agriculteurs font face à un climat qui les force à revoir leurs pratiques.

Faisant partie des générations fortement sensibilisées aux enjeux environnementaux, la relève agricole du Québec cherche à réduire l'impact environnemental de leur entreprise.

# Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

## ENJEUX [SUITE]

Que ce soit par l'utilisation d'énergies renouvelables, l'entretien de la qualité des sols, la protection de la biodiversité et de l'eau potable, l'utilisation raisonnée des intrants chimiques ou la mise en place de pratiques innovantes, la relève cherche à assurer une pérennité de son mode de vie. L'amélioration de l'empreinte environnementale ne doit cependant pas se faire à n'importe quel prix, ces efforts doivent être soutenus.

Les efforts de l'ensemble des acteurs de la chaîne se multiplient afin d'améliorer les pratiques environnementales. Ainsi, afin de répondre aux enjeux d'avenir reliés à l'environnement, davantage d'aide est nécessaire pour la future génération.

Le 13 juin 2024, lors d'une annonce du gouvernement du Québec concernant des investissements majeurs en agriculture, la promesse de soutenir le milieu agricole en investissant 106 millions de dollars dans le soutien à la lutte aux changements climatiques était la bienvenue. Force est de constater que les sommes vraisemblablement déjà investies n'ont eu pas les impacts espérés par la relève. Les membres de la relève se retrouvent donc à devoir faire face aux enjeux climatiques et aux dépenses qui en découlent avec des outils similaires à ceux qui étaient disponibles avant l'annonce de juin 2024.

Malheureusement, la situation financière et les conditions d'établissement de la relève sont de plus en plus difficiles. Dans le contexte inflationniste accentué par la situation avec les États-Unis, le coût des investissements pour amoindrir l'impact écologique est en forte croissance. L'augmentation des taux d'intérêt des dernières années a encore un impact, l'augmentation de la valeur des terres plane toujours ou encore le prix élevé des équipements, tous ces éléments imposent une pression supplémentaire sur la situation des entreprises de la relève.

Même si beaucoup d'espoir est placé entre les mains des entreprises de la relève et sa volonté de faire mieux, leur fragilité financière ne permet pas de mettre en place les mêmes investissements que des agriculteurs qui sont établis depuis de nombreuses années. Il lui est donc beaucoup plus difficile de faire face aux changements climatiques qui réduisent significativement les rendements historiques de la province tout en offrant des produits qui correspondent aux demandes des consommateurs en ce qui a trait aux normes environnementales et aux impacts sur la biodiversité.

# Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande aux paliers gouvernementaux de mettre en place plusieurs mesures pour la soutenir dans la transition écologique.

### Au gouvernement provincial

D'abord, la relève demande la création d'un nouveau programme de transition écologique ou l'intégration à un programme déjà existant d'un élément ayant pour objectif l'investissement dans des infrastructures de production d'énergie renouvelable avec un incitatif direct pour la relève.

Ensuite, elle demande de retirer le critère de formation académique pour permettre l'admissibilité de tous les agriculteurs de la relève aux programmes environnementaux et ainsi mieux répondre aux demandes des consommateurs.

Elle demande aussi que soit abaissé à 1000\$ de dépenses le seuil minimal d'admissibilité de l'aide financière demandée au moment du dépôt de la demande.

La relève demande que soient augmentés les montants maximums de remboursement pour la relève dans les programmes du MAPAQ et de la FADQ.

Et finalement, que le programme d'assurance récolte soit révisé pour être mieux adapté face aux changements climatiques en offrant de meilleures franchises, en prenant en compte des modèles d'affaires variés, en révisant les zones assurables et les dates de semis pour que les dédommagements couvrent les pertes réelles des agriculteurs.

### Au gouvernement fédéral

La relève demande que les budgets octroyés à la plantation de terres agricoles dans certaines régions soient aussi éligibles pour tout projet d'énergies vertes dans le domaine agricole ainsi que les pratiques culturales captant les GES.

GAIN  
PARTIEL

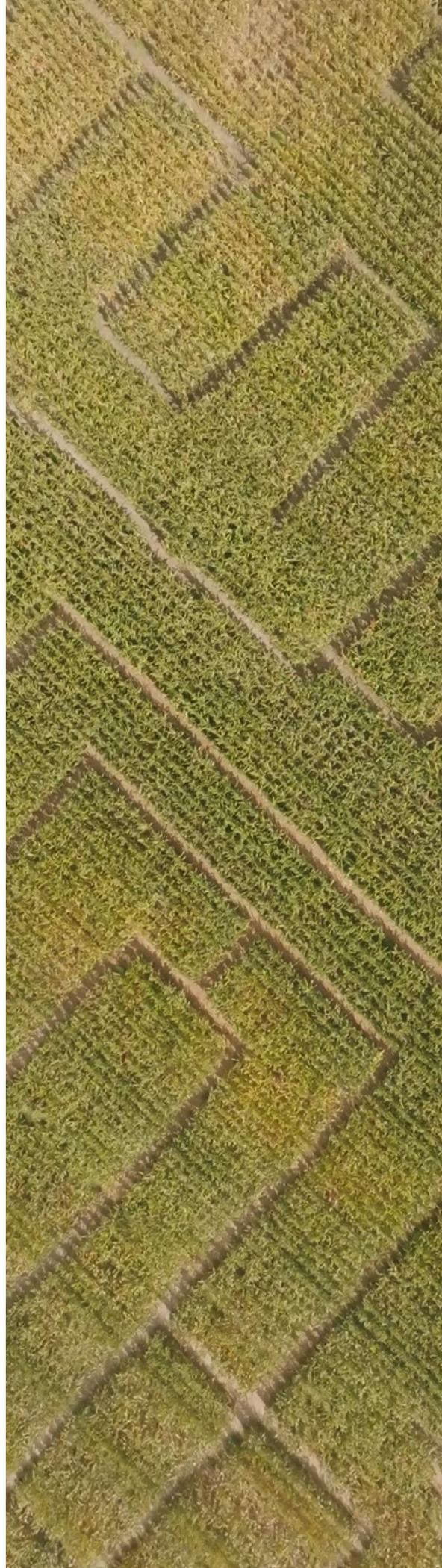
Une révision des programmes d'assurances et de protection du revenu a été entamée par la FADQ. La relève encourage l'institution gouvernementale à continuer de consulter les acteurs du milieu.



# Financement et transfert

## SOMMAIRE

»»»» Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève	31
»»»» Réforme du programme Appui financier à la relève	34
»»»» Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole	37
»»»» Bonification de l'Initiative ministérielle relève agricole et entrepreneuriat	40
»»»» Admissibilité de la machinerie usagée dans les programmes d'aide financière	42
»»»» Mise en place des mesures concertées pour appuyer la relève agricole dans un contexte de crise	43
»»»» Uniformiser les processus de transfert à une relève apparentée ou non afin de réduire les inégalité	45
»»»» Financement des actions de l'organisme de maillage l'ARTERRE	46
»»»» Augmentation du montant d'exonération de gain en capital	47



# Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève

Demande

9

## DEMANDE

Afin de faciliter l'achat de terres agricoles ou le rachat d'entreprises agricoles déjà existantes, la relève demande au gouvernement provincial de développer de nouveaux prêts long terme qui s'inscriraient dans une logique de capital patient. Ces prêts auraient comme modalités des taux d'intérêt bas et fixes, une période de remboursement pouvant aller jusqu'à 40 ans et une mise de fonds garantie par le gouvernement.

### COÛT ESTIMÉ

100 M\$ pour une enveloppe globale sur 10 ans de projet pilote

### PALIER RESPONSABLE

Provincial

## ENJEUX

Entre 2001 et 2021, il s'est perdu environ sept (7) fermes par semaine au Québec. Pourtant, il ne manque pas de relève! Des diplômés sortent des écoles d'agriculture, tous niveaux confondus, chaque année, avec de la volonté et des projets agricoles innovants. Nous avons donc une relève formée d'un côté et beaucoup de cédants qui ont la volonté de transférer leur entreprise. Cependant, des freins importants empêchent ces transferts de se concrétiser.

L'accès aux actifs, surtout aux terres agricoles, constitue une barrière importante pour le démarrage de nouvelles entreprises et au rachat d'entreprises existantes. En effet, la valeur marchande et le potentiel économique des fermes ne cessent de se distancer. Le coût d'acquisition des actifs agricoles a sextuplé en 30 ans. C'est particulièrement la valeur des terres qui a augmenté de 700 % durant les 20 dernières années. Si le recours à la location est de plus en plus courant, elle reste néanmoins une solution très fragile pour les producteurs dans les conditions actuelles et pour un bon nombre de relèves que vise encore la propriété comme mode d'acquisition.

Dans ce contexte, il est essentiel qu'une réflexion sur les offres de financement disponibles pour l'achat de terres agricole pour la relève doive être faite afin de soutenir leur établissement avec une intention qui dépasse l'investissement financier dans leur projet. Les entreprises de la relève apportent un impact positif sur la vitalité des régions, la diversification des modèles, le maintien de l'agriculture au Québec ainsi qu'un apport économique notable à tous les niveaux.

# Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève

Demande

9



## ENJEUX [SUITE]

Pour pouvoir acheter une terre agricole et faire d'autres investissements lors du transfert ou du démarrage d'une entreprise agricole, la relève doit contracter de nombreux prêts à taux d'intérêt variés et souvent élevés. Ces prêts demandent des garanties souvent difficiles à fournir pour une clientèle plus jeune, possédant parfois déjà des dettes personnelles pour leurs études ou étant en début de démarches de crédit. De plus, le taux d'endettement des fermes au Québec qui était de 31% en 2024 ajoute un poids financier et psychologique important sur les épaules de la relève.

La logique du capital patient est donc de renoncer au rendement financier en acceptant une plus grande part de risque et en mettant de l'avant les impacts sociaux et environnementaux des projets soutenus. On parle ici d'un prêt qui serait étalé sur une longue période, avec des taux d'intérêt avantageux pour les bénéficiaires, ainsi qu'une mise de fonds garantie pour assurer un meilleur démarrage des entreprises admissibles.

Rappelons qu'une entreprise endettée sera plus craintive à réaliser des investissements importants pour assurer une meilleure rentabilité et un développement, mais également pour atteindre une meilleure performance environnementale, respecter les normes en matière de bien-être animal ou encore inclure une nouvelle culture pour diversifier l'offre alimentaire québécoise.

Les produits en prêts disponibles actuellement ne correspondent pas au besoin de la relève qui démarre avec peu de garanties. Bien que nous soyons privilégiés au Québec de pouvoir bénéficier des services de la FADQ, celle-ci doit prendre les risques nécessaires pour soutenir le développement de nouvelles entreprises agricoles en se détachant d'une logique strictement bancaire et en soutenant les projets diversifiés de la relève agricole.

Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève

Demande

9

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Capital Patient

La relève demande la mise en place de prêts à long terme avec comme définition le capital patient aux agriculteurs se qualifiant relève et répondant à certains critères. Elle demande que la durée de ces types de prêts soit augmenté à 40 ans, que le taux d'intérêt soit fixé pour la durée totale du prêt et qu'il soit en dessous de la norme, et que la garantie initiale soit offerte par le gouvernement.



GAIN  
PARTIEL

En décembre 2024, suite aux annonces d'investissement du gouvernement faites le 13 juin de la même année, une nouvelle mouture du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) a été dévoilée pour inclure plusieurs recommandations de la relève. Le FIRA 2.0 inclut une augmentation maximale de l'aide octroyée passant de 250 000\$ à 500 000\$, un amortissement allongé sur une période de 20 ans plutôt que 15, un étalement de la période de démarrage/transfert à 10 ans plutôt que 5, un abaissement du taux d'intérêt de départ ainsi qu'une révision de l'accessibilité aux fermes de groupes (coopératives).



# Réforme du Programme d'appui financier à la relève

## DEMANDE

Les membres de la FRAQ demandent des réformes importantes dans le Programme d'appui financier à la relève agricole. Tout d'abord, ils demandent l'abolition de la distinction entre les statuts temps plein et temps partiel. De plus, avec l'augmentation des coûts de démarrage et de transfert, les montants accordés devraient être plus représentatifs du contexte actuel et ainsi être augmentés en conséquent. Ensuite, ils demandent de permettre aux administrateurs de fermes de groupe d'y accéder au-deçà du 20% des parts. Finalement, ils demandent que les crédits de tous les cours réussis et pertinents soient comptabilisés dans l'analyse des niveaux d'études pour le Programme ainsi que pour toutes autres subventions.

### COÛT ESTIMÉ

30 M\$ pour l'entièreté du programme avec les modifications

- 3.6 M\$ supplémentaires pour l'abolition du temps plein et du temps partiel
- 26.4 M\$ 18.6 millions \$ d'augmentation du budget de l'appui financier à la relève pour ajuster les montants d'aide

### PALIER RESPONSABLE

Provincial

### ENJEUX

Actuellement, le Programme d'appui financier à la relève est ainsi fait que toute relève ayant un emploi à l'extérieur de l'entreprise pour un certain nombre d'heures par semaine ou y tirant un plus grand revenu que celui de la ferme n'a droit qu'à la moitié de la subvention accordée. Cette limite sous-entend que l'implication dans leur entreprise n'est considérée qu'à temps partiel malgré le fait que leur semaine de travail représente beaucoup plus qu'un classique 35 heures. Cet outil d'analyse démontre bien l'importance de revoir les méthodes de la FADQ à ce sujet.



### ENJEUX [SUITE]

Pour la période 2023-2024, 234 relèves ont été considérées à temps partiel par le programme et se sont prévaluées de la subvention, pour un montant total de 4 M\$. C'est presque autant que pour les relèves qui ont eu accès à la subvention à temps plein. Ces chiffres démontrent bien qu'un revenu extérieur est courant et permet aux jeunes agriculteurs d'avoir un revenu stable pendant leur établissement en plus de contribuer activement au développement économique de leur région. De plus, lors de l'analyse de leur dossier, il est parfois exigé aux relèves de garder leur emploi à l'extérieur puisqu'il s'agit d'un revenu stable qui rassure les créanciers et donc la FADQ.

Les critères d'admissibilités du Programme empêchent aussi le financement des agriculteurs se regroupant pour démarrer un projet et ayant moins de 20% des parts de l'entreprise. Malgré le fait qu'on observe une augmentation des modes d'établissements alternatifs comme des coopératives, le Programme ne s'est pas adapté dans l'interprétation des modèles et de leur structure juridique. La FADQ considérera une coopérative de solidarité au même titre qu'une compagnie dans l'interprétation des parts d'entreprise, un membre consommateur sera donc considéré dans le calcul des parts alors que la nouvelle mouture du FIRA prend en considération les spécificités de ces modèles.

Lors de l'analyse de son dossier, la relève doit présenter son parcours académique et seulement les programmes réussis sont pris en compte dans la classification de la subvention qui lui est disponible. Malheureusement, ce processus ne prend pas en compte les parcours atypiques de plusieurs relèves qui n'ont pas nécessairement de diplômes, mais de la formation réussie tout de même. Il serait nécessaire de reconnaître cette expérience pour ces relèves qui sont de plus en plus formées et prêtes à s'établir. La reconnaissance des acquis sans diplôme dans les domaines pertinents permettrait de faire valoir le travail et les efforts de ces jeunes entrepreneurs.



**Selon le dernier Portrait de la relève agricole du Québec, 44 % des relèves établies ont un emploi à l'extérieur et ce travail représente en moyenne 72 % de leur revenu annuel.**

**On observe aussi qu'un travail extérieur est plus fréquent pour les jeunes de la relève établis par démarrage d'une entreprise (63 %) comparativement à ceux établis par transfert non apparenté (50 %) ou par transfert familial (30 %).**

**Il est aussi important de mentionner qu'alors que les hommes composent 64% des subventions à temps plein, 51% des relèves ayant les subventions à temps partiel sont des femmes.**



### ENJEUX [SUITE]

La dernière révision des sommes versées par le Programme d'appui financier à la relève date de 2013. Pourtant, selon le plus récent recensement de Statistique Canada, la valeur marchande totale des terres et des bâtiments des exploitations agricoles au Canada a augmenté de 22,7 % par rapport au recensement précédent. Bien que l'augmentation des demandes ait entraîné une hausse du budget total, les montants octroyés n'ont pas été ajustés.

Il est évident que le Programme d'appui financier à la relève devrait être actualisé pour correspondre aux réalités d'aujourd'hui concernant les besoins de revenus externes, la diversification des modes d'organisation au sein des entreprises et l'augmentation drastique du coût d'établissement pour la relève agricole.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Fin du temps partiel

La relève demande l'abolition de la distinction entre le statut de temps plein et de temps partiel.

#### Reconnaissance des fermes de groupe

La relève demande une reconnaissance des fermes de groupe ayant des structures juridiques plus alternatives en retirant le critère exigeant de détenir un minimum de 20% de parts de l'entreprise pour l'appui financier à la relève ainsi qu'aux autres programmes de la FADQ.

#### Reconnaissance des acquis

Elle demande que soient reconnus tous les crédits de cours réussis pertinents dans le cadre de l'analyse du dossier d'une relève pour l'Appui financier à la relève ainsi qu'aux autres programmes de la FADQ.

#### Montants du Programme d'appui financier à la relève

Finalement, la relève demande d'augmenter significativement les montants d'aide financière disponibles du Programme d'appui financier à la relève.

## Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

### DEMANDE

La relève demande au MAPAQ et tout autre organisme offrant un appui financier par le biais de subventions ou de programmes dans le milieu agricole de mettre en place un mécanisme afin d'en prioriser l'accès à la relève.

La relève demande aussi que les délais d'inscription à certains programmes soient prolongés pour permettre une plus grande adhésion et une meilleure prévisibilité au niveau des investissements qui sont à faire lors de l'utilisation de ce type de subventions.

Plus spécifiquement, que le délai d'activation du rabais relève actuellement disponibles pour les produits d'assurances et de protection du revenu de la FADQ et du volet 4 du PIC passe de 5 à 10 ans. De plus, que le nombre d'années en activité requis pour rendre une entreprise admissible à la protection du programme Sécuri-taux relève passe de moins de 5 ans à moins de 10 ans.



# Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

## ENJEUX

L'aide financière offerte par le MAPAQ et plusieurs autres organismes publics est essentielle pour toutes les entreprises du secteur agricole. Il faut toutefois souligner que les entreprises de la relève en démarrage ou en expansion ont souvent davantage besoin de ce soutien dû à une plus grande vulnérabilité financière.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : initiatives ministérielles, enveloppes budgétaires, programmes gouvernementaux, etc. Cependant, la disponibilité cause parfois un problème pour des entreprises qui n'ont pas plusieurs années d'expérience derrière elles.

Que ce soit parce que les fonds disponibles sont distribués aux premiers arrivés, que les périodes d'inscription concordent avec des moments plus chargés de la saison, qu'il n'y ait pas eu d'annonce avant l'ouverture d'un programme, d'une méconnaissance, d'une surcharge administrative ou pour plusieurs autres raisons, les entreprises de la relève ne sont pas toujours outillées pour en bénéficier adéquatement. En favorisant les producteurs qui ont une plus grande facilité avec ces démarches ou qui ont plus de temps pour les faire, le processus pour accéder à un soutien financier de l'État devient inéquitable.

Pourtant, les entreprises de la relève seraient les plus avantagées par les programmes gouvernementaux. En effet, en soutenant le développement d'une jeune entreprise ou d'une entreprise en transfert dès ses premiers pas, on assure une plus grande résilience et une meilleure stabilité financière. Accessible au bon moment du cycle d'une entreprise, l'aide financière de l'État aurait alors un impact beaucoup plus important sur la survie des entreprises agricoles de la relève. En augmentant la période durant laquelle la relève peut s'inscrire ou faire une demande, on assure aussi une meilleure répartition de cette aide à des moments opportuns. En effet, le rabais relève de 25% offert par la FADQ pour ses produits d'assurances et de protections du revenu n'est que de trois années consécutives qui doivent être choisies dans les deux premières années suivant l'aide du Programme d'appui financier à la relève. Cette situation réduit la marge de manœuvre pour envisager un agrandissement, un investissement ou simplement une meilleure planification financière et productive. En contrepartie, la relève doit patienter cinq ans pour avoir accès au volet 4 du PIC.

À la lecture de ces spécificités, on constate rapidement qu'une harmonisation des calendriers du soutien financier et d'un mécanisme de priorisation pour la relève est aujourd'hui nécessaire.

## Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Priorisation de la relève

La relève demande que les programmes et les subventions provenant du MAPAQ et de tout organisme du milieu agricole incluent des mécanismes de priorisation pour mettre fin à l'iniquité qui sévit actuellement pour ses membres.

#### Délais harmonisés à 10 ans

La relève demande que les délais des programmes futurs et mentionnés soient harmonisés pour mieux soutenir ses membres sur une période mieux définie et plus représentative de la réalité. Le projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ne se limitent pas aux cinq premières années et le soutien financier devrait en être le reflet en ajustant à moins de 10 ans de production les aides ayant ce critère.



GAINS  
PARTIELS

Suite à cette demande, le MAPAQ a répondu positivement à la demande de la relève et a modifié l'Initiative ministérielle : Relève agricole et entrepreneuriat et les critères d'admissibilité du FIRA pour inclure les entreprises qui sont en activité depuis moins de 10 ans plutôt que moins de 5 ans, élargissant alors les potentielles entreprises soutenues par l'initiative.

## Bonification de l'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat

### DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec que le budget alloué à l'Initiative ministérielle Relève agricole soit significativement augmenté afin d'obtenir un plus grand nombre de projet et de doubler le montant maximal de l'aide financière pour atteindre 50 000\$. La relève demande qu'il soit possible de faire plus d'une demande de projet par période de dépôt et de mettre en place un mécanisme pour aller chercher la totalité du montant sans être pénalisé par un minimum d'investissement nécessaire. Elle demande aussi que l'enveloppe budgétaire de l'Initiative soit assurée, permanente et avec une période de dépôt fixe pour permettre une prévisibilité des investissements nécessaire pour les entreprises de la relève agricole.

### ENJEUX

L'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat est grandement appréciée auprès de la relève agricole et chaque période de dépôt de projets démontre sa popularité. C'est pour cette raison qu'il faut continuer de l'améliorer et d'en ajuster les composantes pour s'assurer qu'elle soit représentative des besoins des entreprises de la relève.

Lors de la dernière mouture de l'Initiative, un processus accéléré avait été élaboré pour les projets présentés par les relèves tirant un plus grand revenu de leur entreprise. Ce processus a permis de couper de plus du deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) du temps d'attente pour le traitement des dossiers. Ce genre de modifications facilite toujours le développement des entreprises de la relève et est grandement apprécié. Une baisse des taux de refus a aussi été enregistrée avec seulement 12% plutôt que les 27% de la mouture précédente.

Ces éléments démontrent la pertinence d'améliorer continuellement les programmes afin d'assurer une cohésion entre la réalité terrain et les critères qui composent les différentes Initiatives gouvernementales.

Dans le climat de crises successives qui sont vécues en agriculture depuis plusieurs années, on observe une augmentation drastique de la valeur des investissements pour les entreprises agricoles dont les taux d'endettement sont de plus en plus élevés.



**Lors de la dernière mouture de l'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat, c'est 366 demandes qui ont été acceptées pour soutenir les projets de la relève agricole partout au Québec. D'ailleurs, la répartition des demandes concordent presque parfaitement avec la répartition des relèves au Québec.**



# Bonification de l'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat

## ENJEUX (SUITE)

La réalité de la relève est encore une fois plus difficile et leurs entreprises sont souvent moins résilientes face aux augmentations significatives des taux d'intérêt, aux saisons catastrophiques, etc.

L'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat s'inscrit justement dans le soutien de la relève et est une enveloppe qui est rapidement utilisée de par sa popularité. L'incertitude du renouvellement et la période imprévisible de son accessibilité nuisent cependant à la prévisibilité des sommes et des moments à prévoir pour la relève. Il peut être complexe et restrictif pour une relève de devoir attendre l'annonce du montant et de la période d'inscription alors que des opportunités se présentent, mais sont inaccessibles de par le temps d'attente et l'incertitude. Certains projets devraient donc être reportés pour bénéficier de l'Initiative ou encore simplement entamés puisqu'il faut agir parfois rapidement et donc manquer la chance d'obtenir le soutien financier disponible.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Augmentation de l'enveloppe budgétaire

La relève demande au MAPAQ d'augmenter l'enveloppe budgétaire de l'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat.

### Augmentation de l'aide financière

La relève demande au MAPAQ de doubler l'aide financière disponible pour les projets déposés dans le cadre de l'Initiative afin de la faire passer à un montant de 50 000\$.

### Période de dépôt et minimum

La relève demande au MAPAQ de permettre aux entreprises de faire plusieurs demandes de projets par période de dépôt de l'Initiative. De plus, elle demande de revoir le minimum du montant d'une demande pour permettre aux relèves d'avoir accès à l'entièreté des sommes disponibles .

### Permanence et prévisibilité

Finalement, la relève demande au MAPAQ d'assurer la permanence de l'Initiative en annonçant une enveloppe stable et modifiable en fonction des besoins. La relève demande aussi au MAPAQ d'offrir une meilleure prévisibilité de l'Initiative en fixant des dates précises pour les périodes de dépôts de projets.

# Admissibilité de la machinerie usagée dans les programmes d'aide financière

## DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec de permettre l'achat de machinerie agricole usagée de moins de 10 ans dans tous les programmes de financement qui sont offerts, dont l'Initiative ministérielle Productivité végétale et le Programme Prime-Vert.

## ENJEUX

Depuis plusieurs années, on observe une inflation grandissante des prix des équipements agricoles neufs qui ont augmenté de 36% dans les 4 dernières années. Avec environ le deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des entreprises agricoles qui ont un problème de liquidité, le choix des machineries usagées représente une économie nécessaire pour plusieurs.

En limitant les subventions aux machineries neuves, certains programmes actuels nuisent aux entreprises qui sont dans l'obligation de faire des investissements plus importants pour obtenir les subventions gouvernementales. Plusieurs équipements qui se trouvent dans les parcs de machineries ne sont pas souvent utilisés et permettre l'achat de machinerie de moins de 10 ans optimiserait l'utilisation de ces équipements tout en permettant à des entreprises d'augmenter leur résilience financière.

En s'assurant de prendre les numéros de série de toute la machinerie subventionnée, ce qui est déjà le cas, le gouvernement empêcherait le risque de subventionner deux fois le même équipement. La compilation de ces données dans un registre n'est pas un exercice complexe et offrirait beaucoup de flexibilité aux membres de la relève qui peinent parfois à dégager des marges suffisantes pour se verser un salaire et même pour réinvestir dans leur entreprise.



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Intégration des machineries usagées

La relève demande que soit intégré à tous les programmes de subventions et plus spécifiquement à l'Initiative ministérielle Productivité végétale et au Programme prime-vert, la permission d'acheter de la machinerie usagée. Les équipements visés devraient être en dessous de 10 ans d'usure.

## DEMANDE

La relève demande que l'ensemble des acteurs du milieu agricole mettent en place des mesures concertées pour l'appuyer dans un contexte de crise qui se maintient en modifiant les programmes d'assurances et de sécurité du revenu et en mettant en place des programmes de soutien.

## ENJEUX

Les dernières années ont été marquées par une augmentation drastique du prix des intrants et des coûts de production, des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, des fluctuations importantes des taux d'intérêt et des relations tendues avec nos voisins du sud. Ces événements ont créé des conditions macroéconomiques qui impactent directement les agriculteurs et particulièrement les membres de la relève. Cette situation a donc plongé plusieurs entreprises agricoles dans des situations financières alarmantes qui s'inquiètent aujourd'hui de l'avenir.

Un sondage mené par l'UPA en mars 2023 montre que 23% des répondants sont actuellement en mauvaise ou très mauvaise santé financière. En effet, leurs dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que leurs revenus.

Ce contexte est alarmant pour la relève agricole, particulièrement celle en démarrage, qui est malheureusement en plus grande précarité économique. En effet, lors d'un démarrage, plusieurs dépenses sont inévitables pour atteindre un seuil de productivité viable pour les agriculteurs. Dans les conditions économiques des dernières années, s'additionnant aux prix grandissants des terres agricoles, ce seuil est de plus en plus difficile à atteindre.

Depuis plusieurs années, le monde agricole vit des crises successives et il faut offrir aux relèves une stabilisation de la situation. L'instabilité que ces crises environnementales, diplomatiques, financières, etc., amène sur les résiliences des entreprises de la relève et de notre modèle agricole ne font qu'accentuer le sentiment d'être sur le bord d'un précipice en permanence lorsqu'on se lance en agriculture. Il est temps que les gouvernements mettent en place des mécanismes de réponses proactifs plutôt que d'attendre que les crises arrivent et viennent mettre en péril les entreprises agricoles québécoises ainsi que la pérennité de notre modèle.



**Selon un sondage réalisé par l'UPA au printemps 2023, une ferme sur dix prévoit fermer ses portes. Pour les entreprises de la relève, c'est trois fermes sur dix qui ne pensaient pas être toujours en activité à l'été 2024.**



### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande de mettre en place des programmes d'aide d'urgence afin d'injecter des liquidités pour les entreprises agricoles.

#### Au gouvernement provincial

La relève demande d'actualiser plus rapidement les programmes ASRA autant sur le revenu que sur le coût de production et d'inclure la cotisation et la contribution à l'ASRA dans le calcul du coût de production. De plus, elle demande de bonifier les programmes en place, dont les programmes AGRI et ASREC, afin qu'ils reflètent davantage la réalité des entreprises de la relève.

La relève demande de modifier le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour que le Sécuri-Taux Relève soit applicable à 100% de la portion d'intérêt excédant 3%, peu importe le niveau de formation de la clientèle et que le seuil maximal couvert passe de 500 000 \$ à 2 M\$ ;

#### Aux différents paliers de gouvernement

La relève demande de mettre en place un programme de soutien aux salaires pour les entreprises agricoles tout en prévoyant le maintien de l'équité basée sur l'expérience et les compétences, et de permettre la stabilité en emploi.

GAINS  
PARTIELS

Jusqu'au 31 mars 2026, la FADQ compensera 100% de la portion des intérêts excédant un taux de référence de 4%, sans distinction de la formation de l'individu. La relève espère que le maintien annoncé de l'analyse sans distinction de la formation sera accompagné du taux d'intérêt actuel de 4%.

Une révision des programmes d'assurances et de protection du revenu a été entamée par la FADQ. La relève encourage l'institution gouvernementale à continuer de consulter les acteurs du milieu.

Le 17 juin 2025, suite aux menaces du président Donald Trump, le Sénat canadien a adopté le projet de loi C-202 qui vient protéger la gestion de l'offre lors des renégociations de l'ACEUM.

### DEMANDE

La relève demande que tous les avantages fiscaux répartis entre les relèves apparentées et non apparentées soient uniformisés afin d'avantager tous les types de relèves lors d'un transfert. Plus spécifiquement, elle demande de reconnaître le concept de don lorsqu'un transfert n'est pas à valeur marchande et qu'un écart significatif est observé avec le prix de vente pour un transfert non apparenté.

### ENJEUX

Encore aujourd'hui, les avantages fiscaux ne sont pas les mêmes pour les relèves apparentées et non apparentées. Cette disparité influence grandement les processus de transfert de certaines entreprises agricoles. Face à des avantages qui sont parfois inexistantes, les cédants se tourneront souvent vers les options qui permettent d'aller chercher un meilleur prix de vente et ainsi pouvoir rentabiliser le temps investi dans leur entreprise. Malheureusement, la relève n'est parfois pas en mesure d'offrir un montant assez élevé pour entrer en compétition avec des entreprises qui cherchent à agrandir et qui ont déjà un historique et des garanties à offrir.

La mise en place d'avantages fiscaux pour la relève permet ainsi de pallier en partie à cette situation. Cependant, certains avantages ne sont encore disponibles que pour certaines relèves. Par exemple, le concept de don est ainsi reconnu pour les relèves apparentées, grâce auquel elles et les cédants peuvent bénéficier d'un avantage fiscal lors de la vente qui permet de réduire le prix de vente sans avoir à évaluer la vente à valeur marchande. Les relèves non apparentées ne pouvant pas en bénéficier, il est possible qu'une trop grosse différence de prix entre le prix de vente et la valeur réelle entraîne un déséquilibre dans l'impôt à payer.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Uniformisation

La relève demande aux différents paliers gouvernementaux d'uniformiser les processus de transfert pour les entreprises agricoles afin qu'il n'y ait plus de disparités entre les relèves apparentées et non apparentées. Spécifiquement, elle demande que le concept de don soit reconnu pour l'ensemble des relèves.

# Financement des actions de l'organisme de maillage L'ARTERRE

## DEMANDE

Les membres de la relève demandent au gouvernement du Québec de trouver, avec les représentants de la relève au niveau national, une solution pour pérenniser le financement de l'organisme de maillage L'ARTERRE partout dans la province.

### COÛT ESTIMÉ

**3,5 millions \$**  
(estimation en fonction de service avec une gouvernance similaire)

### PALIER RESPONSABLE

Provincial

## ENJEUX

L'ARTERRE est un service de maillage offert dans plus de 45 MRC à travers le Québec axé sur l'accompagnement et le jumelage entre relève agricole et cédants. Il contribue au rayonnement et au dynamisme de l'agriculture à travers le Québec. Issu de plusieurs initiatives visant à soutenir la relève, L'ARTERRE a un impact positif dans le milieu agricole autant pour les cédants que la relève et la relève considère que ce service devrait profiter d'un soutien financier national.

Actuellement, le financement de L'ARTERRE dépend des municipalités et des partenaires régionaux. Il est difficile à pérenniser, car négocié à la pièce, les ententes sont de courte durée, soit de 2 ou 3 ans seulement. De plus, certaines charges sont considérées à temps partiel. La formation et la rétention des ressources sont difficiles. En effet, seulement 25 % des agents de maillage de L'ARTERRE acceptent de renouveler leur contrat entraînant une perte de ressources expérimentées. Notons également que le déploiement de nouvelles ressources dans les régions est parsemé d'embûches en raison du financement régionalisé.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Financement pérenne

Afin d'assurer la pérennité du service et d'éviter la perte de ressources formées, la relève estime qu'il est nécessaire de revoir le modèle de financement de L'ARTERRE. La relève croit qu'en plus d'un financement pour une équipe de coordination au national, le gouvernement devrait également soutenir l'ensemble des ressources humaines dans les régions afin d'en pérenniser le financement.

### DEMANDE

La relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise afin qu'il passe de 1,25 million à 2 millions de dollars lors de la vente à une relève agricole. Aussi, elle demande d'adapter les critères d'exonération provinciale afin de les assouplir et qu'ils concordent avec ceux du Canada.



**Le projet de Loi C-208 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale) a été voté et a reçu sa sanction royale en juillet 2021.**



### ENJEUX

Plusieurs règles régissent le transfert d'entreprises agricoles au Québec afin d'encourager la relève agricole et la continuité des entreprises familiales. Parmi ces mécanismes de transfert, la fiscalité joue un rôle majeur.

En agriculture, lorsque les entreprises agricoles sont transférées, un gain en capital important se dégage étant donné leur grande valeur. Depuis le 25 juin 2024, afin de favoriser le transfert, l'exonération fiscale sur le gain en capital s'applique sur le premier 1,25 M\$.

Cependant, bien que l'augmentation de ce montant ait été applaudie par la relève et identifiée comme un gain, ce montant ne représente toujours pas la réalité du milieu agricole et n'est pas assez avantageux puisque le coût des exploitations agricoles ne cesse d'augmenter.

La relève considère que le premier 1,25 M\$ n'est pas suffisant pour concorder avec la réalité du marché agricole. À titre d'exemple, au Québec, l'actif moyen des fermes avait une valeur marchande de 4.3 M\$ au 31 décembre 2023. C'est une augmentation de plus de 500 000\$ en 2 ans. En contrepartie, la dette moyenne par ferme représente 31% en proportion de l'actif. Au Québec, comme au Canada, la valeur moyenne des fermes suit un mouvement de hausse et il ne semble pas y avoir de changement en vue.

# Augmentation du montant d'exonération de gain en capital

## ENJEUX [SUITE]

En 2021, plusieurs avancements et changements ont été faits au fédéral quant à la flexibilité du transfert d'entreprise. En 2024, un changement mineur au niveau du montant d'exonération de gain en capital a été fait. Aussi la flexibilité sur les règlements fédéraux n'est pas encore acquise au Québec. Ces règlements québécois sont encore trop restrictifs afin d'aider les entreprises de la relève. Le gouvernement du Québec, n'a d'ailleurs toujours pas annoncé qu'il allait assouplir ses critères conformément aux orientations du gouvernement fédéral.

Rappelons que dans une réflexion plus large, il est impératif d'augmenter les budgets gouvernementaux afin de soutenir l'agriculture tel qu'en fait mention ce document.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Augmentation des montants

La relève demande que le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise de 1.25 M\$ passe à 2 M\$ lorsque le transfert d'entreprise agricole se fait à une relève. Il faut aussi que les critères d'exonération provinciaux concordent avec ceux du gouvernement fédéral.

### Soutien et collaboration

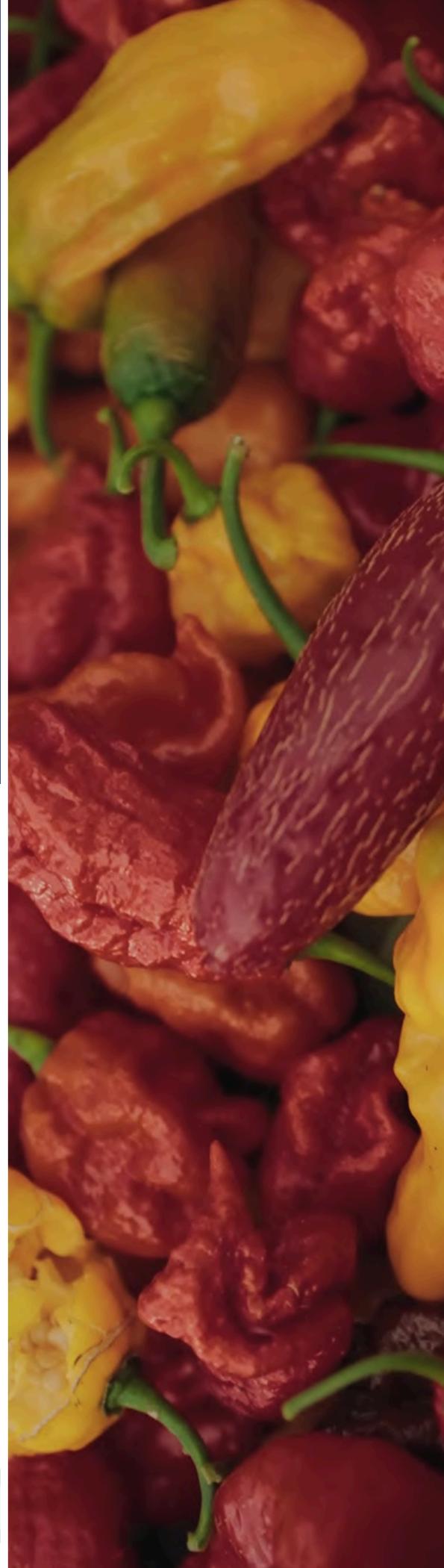
L'UPA est un bon allier dans ce dossier et la FRAQ souhaite continuer à faire des interventions auprès des instances gouvernementales avec cette organisation.



# Mise en marché, transformation et traçabilité

## SOMMAIRE

- »»»» Soutenir financièrement le développement de circuits courts des entreprises de la relève 50
- »»»» Création d'un crédit d'impôt à l'achat d'aliments locaux 51
- »»»» Réciprocité des normes 53
- »»»» Système centralisé de vente de quota relève 55



la relève  
agricole  
pour  
votre avenir

# Soutenir financièrement le développement de circuits courts des entreprises de la relève

## DEMANDE

La relève demande au gouvernement de développer des programmes de soutien financier pour accompagner les relèves lors du développement d'un circuit court de commercialisation aux consommateurs.

## ENJEUX

Suite aux crises successives qui ont frappé l'agriculture : hausse des taux d'intérêts, augmentation du prix du carburant, menaces de tarifs douaniers, etc., plusieurs agriculteurs ont entamé une transition vers les circuits de distribution courts. Ce changement force les entreprises à mettre en place de nouvelles pratiques au niveau de leur mise en marché pour répondre aux exigences grandissantes de leur clientèle qui cherche des produits locaux, frais, diversifiés et dont elle connaît la provenance. Ce type de mise en marché entraîne aussi une mise en valeur du secteur agricole puisqu'un intérêt se tourne vers les modes de production et l'occupation dynamique du territoire. La relation entre les producteurs et les consommateurs qui découle des circuits courts est bénéfique pour tous, mais elle entraîne souvent des investissements lors de son développement.

De plus, l'étiquetage et l'affichage de la provenance des produits devraient contribuer à la mise en valeur de ces pratiques. Cependant, l'étiquetage final du produit n'a pas l'obligation d'indiquer sa provenance, ce qui peut avoir un impact sur le niveau de confiance du consommateur et, ultimement, sur son choix. Il en va de même pour le rayon des fruits et légumes frais où l'affichage en magasin peut proposer plus d'un pays de provenance pour un même produit. La vente en circuits courts est donc la seule manière de s'assurer que les produits finaux soient clairement identifiés comme provenant de son entreprise.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Financement des circuits courts

La relève demande au gouvernement de favoriser l'accès au financement des jeunes producteurs pour mettre en place un système de vente directe par un nouveau programme ou subvention, permettant ainsi aux relèves de l'ensemble du Québec d'atteindre adéquatement les objectifs de consommation locale.

## Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

### DEMANDE

La relève demande aux gouvernements de mettre en place un crédit d'impôt pour les consommateurs, les entreprises, les institutions et les services publics qui s'approvisionnent en aliments locaux directement auprès des producteurs agricoles.

#### COÛT ESTIMÉ

Un crédit de 2 \$ offert pour chaque 10 \$ dépensé par un consommateur directement chez le producteur

#### PALIER RESPONSABLE

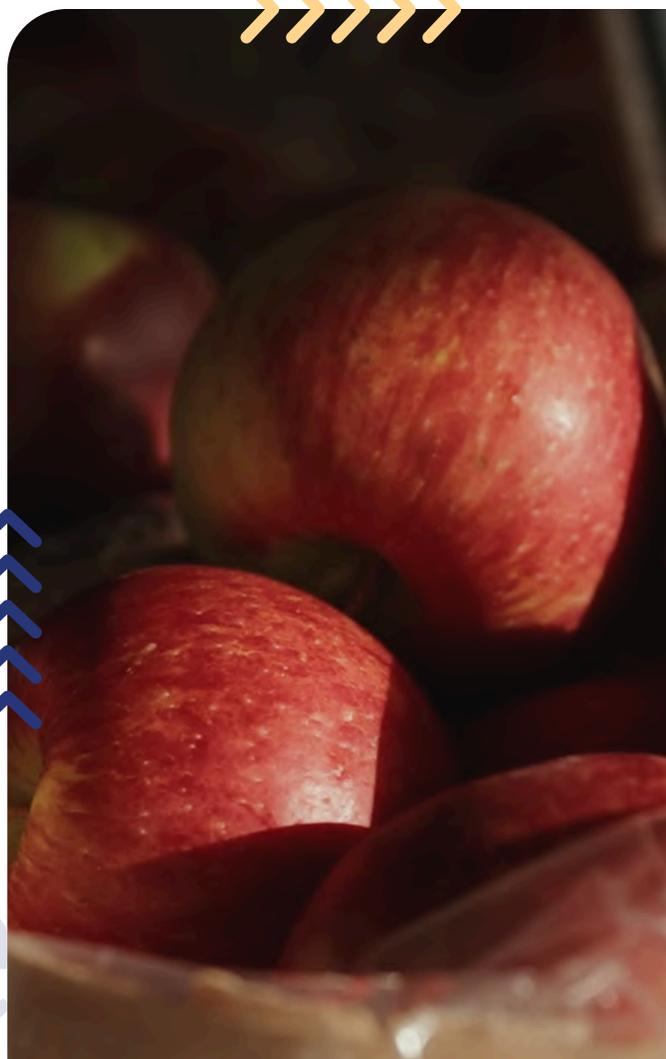
Provincial et fédéral

### ENJEUX

L'augmentation de l'achat d'aliments locaux est un enjeu central pour l'agriculture au Québec.

En effet, la pandémie de Covid-19 a rapidement exposé la fragilité du système alimentaire et renforcé la volonté des gouvernements à mettre en place des politiques d'achat local ambitieuses. Les achats locaux représentent un potentiel encore plus intéressant pour les producteurs s'ils sont commercialisés en mise en marché de proximité et en circuits courts et qu'ils ont le soutien financier nécessaire.

Aujourd'hui, avec les menaces économiques lancées par le président Donald Trump, les consommateurs québécois ont démontré que la consommation de produits locaux leur tenait à cœur avec environ 30% des consommateurs qui sont prêts à changer d'épicerie pour avoir un meilleur affichage au niveau de la provenance.



## Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

### ENJEUX [SUITE]

La commercialisation par circuits courts comporte de multiples avantages qui vont de la valorisation de la profession d'agriculteur à une meilleure connaissance des modes de production et du modèle agricole québécois par les consommateurs. C'est pour ces raisons que de valoriser l'achat direct ou avec peu d'intermédiaires par des consommateurs est un facteur important dans la réflexion à avoir sur la consommation de produits locaux et la souveraineté alimentaire.

En plus de ces avantages, les retombées économiques potentielles de la mise en marché de proximité sont très importantes. À titre d'exemple, si chaque ménage québécois remplaçait seulement 12\$ d'aliments d'ailleurs par des aliments d'ici dans son panier d'épicerie, la demande aux entreprises d'ici serait accrue de 1 milliard de dollars.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Crédit d'impôt

La relève demande la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments directement chez le producteur. Nous demandons une compensation financière qui inciterait à prioriser ces aliments par rapport à d'autres. Cet incitatif est, pour la relève, le meilleur moyen d'accéder à cette valorisation des aliments et des producteurs d'ici. En fonction des achats, un crédit d'impôt serait applicable aux catégories visées, les particuliers et les entreprises, institutions et services publics pour un minimum d'achats par transaction ainsi qu'un maximum d'achats annuels.

Comme d'autres formes de crédit d'impôt, le consommateur pourrait avoir la possibilité de joindre son abonnement aux paniers estivaux ou des factures d'aliments achetés chez un producteur lors de sa déclaration d'impôts.

#### Aliments du Québec

La relève encourage l'utilisation des marques Aliments du Québec pour concrétiser sa demande.

## Réciprocité des normes

### DEMANDE

La relève demande davantage d'équivalence et d'équité dans les normes environnementales, sociales, économiques, agronomiques et de salubrité entre les entrepreneurs d'ici et ceux de l'étranger. Elle demande d'instaurer les mêmes normes aux produits agroalimentaires importés qui trouvent leur équivalent dans une production locale. La relève demande aussi que les gouvernements taxent les produits pour lesquels les mêmes normes ne sont pas appliquées dans un principe de réciprocité et que les revenus soient réinvestis en agriculture au Québec.

### ENJEUX

L'asymétrie dans les normes de production des produits agroalimentaires est très présente. Qu'elle soit sociale, environnementale, agronomique, économique ou de salubrité, tous les pays réglementent la production de leurs aliments différemment.

Parmi les déséquilibres, les producteurs d'ici sont souvent désavantagés face à des entreprises de l'international et ailleurs au Canada avec qui ils sont en compétition au niveau des coûts de production, à l'imposition de normes environnementales plus strictes, aux normes sur l'utilisation de pesticides, aux conditions salariales, au climat, aux normes de bien-être animal, etc. Des produits importés ayant des normes de production moins contraignantes cohabitent donc avec les produits locaux. Bien que les consommateurs ne soient pas tous au courant, un fort désavantage concurrentiel est présent : coûts de production plus élevés, fardeau administratif, compétition accrue, pertes des parts de marchés et dépendance des importations alimentaires.



**Le projet de Loi C-5 déposé le 6 juin 2025 vise à établir un cadre législatif pour éliminer des obstacles fédéraux au commerce interprovincial des biens et des services, il est nécessaire de s'assurer que les normes québécoises soient respectées.**



La relève comprend la complexité de la réciprocité des normes et l'importance de nuancer. Il est toutefois essentiel de maintenir un équilibre entre l'ouverture aux échanges internationaux et la protection des producteurs locaux pour garantir un système alimentaire durable et équitable. La relève croit que l'incohérence des échanges et du marché de denrées alimentaires sur le plan international nuit fortement à l'établissement et la commercialisation de produits locaux et donc au développement des entreprises de la relève d'ici.

## Réciprocité des normes

### ENJEUX [SUITE]

Aussi, les savoir-faire et la grande qualité des produits alimentaires du Québec auraient avantage à être mieux connus pour exposer ces enjeux. Cela aurait un impact significatif sur la compréhension des consommateurs de la complexité des différents déséquilibres qui limitent la relève dans son établissement et l'actualisation de ses pratiques.

Pour soutenir la relève agricole au Québec, il est donc important de mettre en place des politiques et des programmes qui facilitent l'accès au financement, qui encouragent l'innovation et qui protègent les producteurs locaux contre une concurrence déloyale. Dans un climat économique nord-américain qui se fragilise depuis plusieurs mois, il faut s'assurer que les producteurs québécois ne soient pas victimes de concurrence déloyale et ne soient pas défavorisés par des réglementations qui répondent à de plus hauts standards de production.

Alors que les renégociations pour l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique vont bientôt débiter, il est important de se positionner clairement pour établir une vision des méthodes de production qui nous représente. La question se pose aussi en ce qui concerne le libre-échange interprovincial. Il faut éviter que les modes de production des autres provinces canadiennes désavantagent les producteurs québécois pour les diverses raisons qui ont été nommés auparavant. La réciprocité des normes est essentielle pour assurer une consommation locale.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Équivalence et équité

La relève demande davantage d'équivalence et d'équité dans les normes environnementales, sociales, économiques, agronomiques et de salubrité entre les entrepreneurs d'ici et ceux de l'étranger. Autrement dit, elle demande d'instaurer les mêmes normes aux produits agroalimentaires importés qui trouvent leur équivalent dans une production locale.

#### Taxe et redistribution

La relève demande aussi que les gouvernements taxent les produits pour lesquels les mêmes normes ne sont pas applicables dans un principe de réciprocité et que les revenus soient réinvestis en agriculture au Québec.

# Système centralisé de vente de quota relève

## DEMANDE

La relève demande que le règlement du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ) soit modifié afin de permettre aux producteurs en obligation de remise de quota relève de ne pas être pénalisés de ce même quota dans le calcul du SCVQ.

## ENJEUX

Parmi les aides à la relève dans la production laitière, deux outils principaux favorisent l'établissement et le transfert d'entreprise laitière: le programme d'aide au démarrage et le programme d'aide à la relève par prêt de quotas. Dans le cas du second programme, le remboursement est obligatoire après un certain nombre d'années. Lors du remboursement de ce quota prêté par le programme, les entreprises ont développé les capacités de produire cette quantité de lait.

Cependant, lors de l'encan mensuel du SCVQ, les entreprises qui en sont au remboursement sont pénalisées dans leurs chances et leurs moyens de rachat de quotas. En effet, le SCVQ contient des règles de maximum d'offre d'achat et permet une priorité d'achat équivalente à la quantité de quotas devant être remise mensuellement. Cette priorisation diminue la quantité potentielle d'achats d'un producteur en obligation de remise de relève comparativement aux autres producteurs.



L'encan SCVQ permet aux producteurs de lait d'acheter ou de vendre des quotas de production de manière transparente et efficace, en fonction des besoins du marché et des conditions économiques.



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Quota relève

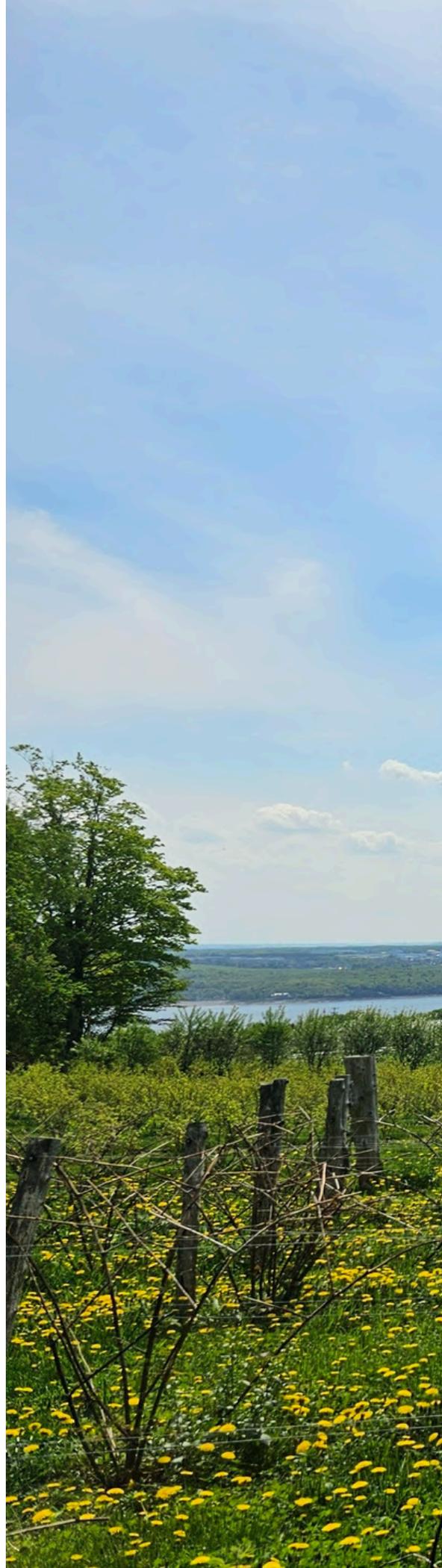
La relève demande des mesures visant à encourager la relève agricole à s'engager dans le secteur laitier en facilitant leur accès aux quotas de production et en leur offrant un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. Ainsi, la pénalité existante actuellement dans le système d'encan SCVQ pour les relèves devrait être corrigée.



# Emploi, social et santé

## SOMMAIRE

- »»»» Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi 57
- »»»» Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles 58
- »»»» Création d'un incitatif fiscal pour favoriser l'embauche de la main d'oeuvre locale 60
- »»»» Ouverture et consolidation des garderies dans les régions rurales 62
- »»»» Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs 63



# Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi

## DEMANDE

La relève demande au gouvernement fédéral de permettre aux propriétaires d'entreprises agricoles d'avoir la possibilité de cotiser à l'assurance-emploi et ainsi rendre accessible cette assurance aux propriétaires cotisants sans différenciation du statut juridique de l'entreprise. De plus, la relève demande de retourner à l'ancienne version de l'assurance-emploi en permettant aux employés de gagner jusqu'à 33 % des indemnités d'assurance-emploi sans pénalité, ce qui équivaut à environ 10 heures par semaine.

## ENJEUX

Les propriétaires d'exploitations agricoles ne peuvent actuellement pas cotiser pour l'assurance chômage. Durant les périodes creuses, ils ne peuvent donc pas avoir accès à cette aide financière. Dans le cas où les agriculteurs ne disposent pas de revenus suffisants, ils ont souvent recours à un second emploi, ce qui peut avoir un impact sur l'aide financière accordée. L'accès à l'assurance-emploi serait une aide non négligeable et aurait le potentiel d'augmenter la productivité des fermes.

La nouvelle norme de couper 0,50 \$ par dollar gagné lorsque les employés sont sur l'assurance-emploi entraîne des répercussions négatives sur les exploitations agricoles. En effet, elle accentue la difficulté de trouver des employés qui acceptent d'occuper des postes à temps partiel durant les périodes creuses, sachant que leur salaire horaire sera diminué de moitié.



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande la modification de deux aspects de l'assurance-emploi.

### Assurance-emploi pour les exploitants agricoles

Pour assurer un soutien financier aux agriculteurs qui n'ont pas accès à des revenus tout au long de l'année, la relève demande à ce que les agriculteurs puissent cotiser à l'assurance-emploi.

### Modification des modalités d'aide pour les employés

Pour permettre une meilleure rétention des employés et leur offrir de meilleures conditions, nous demandons au gouvernement fédéral de revenir à l'ancienne version du programme.

## Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

### DEMANDE

La relève demande à l'UPA que de nouveaux mécanismes soient réfléchis pour libérer la valeur des terres du lien direct qu'elle a comme source de financement pour la retraite des agriculteurs. Ainsi, afin d'assurer un plus grand équilibre intergénérationnel, la relève croit qu'il est nécessaire de mettre en place un régime de retraite pour les exploitants et les employés agricoles.

### ENJEUX

Pour les agriculteurs, les revenus tirés de la revente à grand prix de leurs terres agricoles représentent très souvent la majorité de ce qu'ils considèrent comme leur fonds de pension. C'est donc l'augmentation de leur valeur qui permet aux cédants de prendre leur retraite sans avoir fait des économies. Les agriculteurs retraités considèrent alors cette augmentation comme une récompense qui correspond aux nombreuses années qu'ils ont investies dans leur entreprise.

Malheureusement, bien que cette pratique soit compréhensible, elle entraîne des conséquences néfastes sur la spéculation foncière et la pérennité des activités agricoles puisqu'elle fait porter le poids de cette augmentation sur la relève agricole. La montée de la valeur des terres et des entreprises fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour une relève de réussir son établissement ou son transfert.

De ce fait, la relève se retrouve souvent face à des options limitées : acheter les terres à la valeur marchande et assumer des paiements astronomiques, bénéficier d'un soutien du cédant qui accepte de diminuer le prix de vente à ses dépens pour permettre l'achat par la relève parfois sans incitatif fiscal ou encore la location de terres.



**Plus de la moitié des agriculteurs du Québec misent sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite. Ainsi, pour plusieurs, l'augmentation de la valeur du prix des terres représente le seul moyen de se garantir une retraite viable.**



# Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

## ENJEUX [SUITE]

La location ne permet toutefois pas aux relèves d'investir dans leur entreprise à la hauteur de leurs ambitions. Rappelons que les terres représentent pour beaucoup les garanties exigées pour l'obtention d'un financement adéquat.

Les acquisitions de terres agricoles à grande échelle afin d'augmenter le capital de retraite ont très souvent des impacts négatifs sur les communautés et la relève. Ces pratiques encouragent une forme d'agriculture qui n'est pas adaptée à un monde secoué par les graves crises alimentaires et environnementales que nous vivons.

Cette situation influence les choix des agriculteurs quant à la gestion de leurs liquidités. Ils ont tendance à les réinvestir dans l'entreprise plutôt qu'à les mettre dans des fonds d'épargnes accentuant alors la pression sur leur choix lorsqu'il sera question du démantèlement de leur entreprise ou du transfert, moins payant, à une relève. C'est un cercle vicieux dont les victimes principales sont membres de la relève.



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Régime de retraite

La relève demande à l'UPA de développer un programme de cotisation à un régime de retraite agricole collectif pour les entrepreneurs et leur main-d'œuvre dans lequel un incitatif fiscal serait mis en place pour favoriser son utilisation.



## Création d'un incitatif fiscal pour favoriser l'embauche de la main d'œuvre locale

### DEMANDE

La relève demande aux instances gouvernementales de mettre en place un incitatif fiscal afin de favoriser l'embauche de la main-d'œuvre locale sur les entreprises agricoles sans limiter l'accès à l'embauche de main-d'œuvre étrangère.

### ENJEUX

En plus d'être un domaine exigeant ayant des horaires parfois atypiques, il est difficile pour une entreprise agricole, particulièrement pour une entreprise de la relève, d'offrir des salaires compétitifs par rapport aux autres domaines. Face au manque de main-d'œuvre locale, les producteurs n'ont d'autre choix que de se tourner vers les travailleurs étrangers. Cependant, avec un meilleur soutien financier et des incitatifs fiscaux, il serait possible de favoriser l'embauche au niveau local.



**En avril 2020, pour faire face à l'absence des travailleurs étrangers temporaires incapable de venir au Canada en raison de la pandémie, le gouvernement du Québec annonce un investissement de 45 M\$ dans la campagne *J'y vais sur le champ!* afin d'encourager les Québécois à trouver un emploi dans le secteur agricole. Bien que l'entièreté du montant ne sera pas utilisé, c'est 11 M\$ de dollars qui seront accessibles pour plus de 10 000 travailleurs expérimentés ou non. Cet incitatif a réellement aidé les producteurs dans une période de crise sans précédent.**



Lors de la pandémie de Covid-19, pour faire face aux enjeux d'accessibilité à la main-d'œuvre, le gouvernement du Québec en partenariat avec le Centre d'emploi agricole avait mis en place une campagne de recrutement appelée *J'y vais sur le champ!* qui visait à inviter les Québécois n'ayant pas d'expérience de travail en agriculture à s'y trouver un emploi. Une subvention salariale était alors offerte aux personnes qui étaient recrutées. Cette campagne s'est soldée par une réussite en assignant près de 1 900 nouveaux travailleurs sur les 922 entreprises inscrites et en faisant bénéficier l'incitatif à des milliers de travailleurs déjà expérimentés, dont des travailleurs étrangers temporaires.

## Création d'un incitatif fiscal pour favoriser l'embauche de la main d'œuvre locale

### ENJEUX (SUITE)

Force est de constater que de telles mesures ont un impact positif sur l'implication des travailleurs québécois dans le milieu agricole. Mais il faut souligner que cette main-d'œuvre ne remplacera pas demain le travail que les travailleurs étrangers temporaires assurent depuis de nombreuses années puisqu'un manque main-d'œuvre notable est observé dans le milieu agricole.

Actuellement, il est plus facile pour certaines entreprises de faire affaire avec les travailleurs étrangers temporaires et il est important de ne pas les pénaliser. Il faut donc s'assurer que tout incitatif réfléchi pour soutenir une partie de la main-d'œuvre ne doit pas venir nuire à l'embauche d'une autre. La réduction de travailleurs étrangers temporaires aurait un impact drastique sur la capacité de production des entreprises agricoles et de plusieurs entreprises de la relève qui peuvent compter sur ces travailleurs expérimentés.

En offrant un incitatif fiscal aux producteurs ou aux travailleurs pour encourager une main-d'œuvre local, on assurerait toutefois une meilleure intégration d'une main-d'œuvre locale dans la chaîne alimentaire québécoise. L'intérêt pour l'agriculture est grandissant depuis de nombreuses années et il serait pertinent d'en faire bénéficier les entreprises québécoises.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Incitatif fiscal

La relève demande au gouvernement du Québec de réfléchir à un mécanisme d'incitatif fiscal qui avantagerait les entreprises agricoles et les travailleurs lors de l'embauche d'une main-d'œuvre locale.

Elle invite le gouvernement à s'inspirer de la campagne *J'y vais sur le champ!* pour présenter un incitatif qui aurait des impacts positifs sur le manque de main-d'œuvre dans le milieu agricole sans impacter l'embauche de travailleurs étrangers.

# Ouverture et consolidation de garderies dans les régions rurales

## DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec de soutenir le développement de nouvelles installations de garde dans les régions rurales ainsi que de celles déjà existantes en allouant des fonds plus importants dans la construction et le financement des garderies publiques, en renforçant les structures déjà existantes, en offrant des incitatifs pour la création de garderies privées et en favorisant les parents des municipalités rurales dans l'accès aux places en garderie de ces régions.

## ENJEUX

Depuis les débuts des années 2020, les listes d'attentes pour accéder à une place en garderie débordent et dépassent les 30 000 personnes année après année. Les parents qui se trouvent sur ces listes sans autres options n'ont d'autre choix que de garder l'enfant à la maison, mais tous les métiers ne sont pas adaptés à cette solution. En plus d'entraîner une dévitalisation des régions qui sont plus durement touchées par cette situation, la réalité des agriculteurs accentue cette situation.

En effet, les producteurs n'ont pas toujours la possibilité de surveiller leurs enfants lorsque les travaux aux champs les appellent. En plus d'avoir des horaires qui dépendent des conditions climatiques et de situations imprévisibles, il n'est pas toujours sécuritaire de garder un enfant lors de certaines tâches à la ferme. Ces situations entraînent des choix difficiles au niveau familial et l'accès à des milieux de garde favoriseraient grandement la conciliation famille-travail des membres de la relève agricole qui souhaitent fonder une famille.



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Augmentation du soutien financier

La relève demande d'augmenter le soutien financier offert (construction, incitatifs fiscaux, subventions, etc.) pour les services de garde d'enfants publics déjà existants ainsi que d'en ouvrir des nouveaux tout en offrant un meilleur support financier aux services privés. Elle appelle à favoriser les parents vivant dans les municipalités et les régions rurales qui sont à proximité des garderies éventuellement disponibles.

### Agricultrices du Québec

La relève se joint aussi aux différentes revendications des Agricultrices du Québec sur les enjeux concernant la réalité vécue par leurs membres en lien avec les conséquences du manque de places en garderie dans les régions rurales.

## Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs

### DEMANDE

Dans un contexte où les pressions économiques et sociales envers les agriculteurs sont de plus en plus fortes, il est impératif que soient soutenus les organismes spécialisés en santé mentale. La relève demande que l'ensemble des paliers gouvernementaux continuent d'accroître leur soutien financier envers ces organismes. De plus, la relève demande qu'une meilleure concertation des services soit effectuée sur le territoire pour assurer une couverture homogène et complète des services spécialisés en santé mentale. Elle s'engage aussi à collaborer avec les partenaires du milieu agricole pour sensibiliser les instances politiques avec comme objectif de soutenir de manière durable aux producteurs.

#### COÛT ESTIMÉ

1.9 million \$ pour deux ressources par région

#### PALIER RESPONSABLE

Provincial et fédéral

### ENJEUX

Entre 2019 et 2023, le taux de Canadiens de 18 à 44 ans estimant leur état de santé mentale comme «Très bien» ou «Excellent» est passé de 67% à 51%. En plus de cette baisse importante des dernières années dans la population, on constate que les agriculteurs courent un plus grand risque avec plus d'un agriculteur sur dix montrant des signes évidents d'épuisement professionnel, et ce, avant la pandémie de COVID-19.

Afin de soutenir les agriculteurs dans leurs problématiques de santé mentale, plusieurs ressources ont été mises en place et prennent diverses formes. Elles peuvent être de type d'écoute ou de discussions téléphoniques, de consultations de professionnels de la santé mentale ou du secteur agricole, de lieu de repos, de soutien en situation de crise, etc.

On y trouve, entre autres, les services psychosociaux de première ligne qui sont offerts par les travailleurs de rang qui jouent un rôle essentiel dans la prévention et l'accompagnement directement sur les fermes.



## Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs

### ENJEUX [SUITE]



Il existe des exemples de succès. Pensons, entre autres, au projet de collaboration développé par le service d'*Au cœur des familles agricoles* en Mauricie et le CIUSS de la Mauricie. Une initiative qui pourrait être répétée ailleurs avec le soutien et les fonds appropriés.



Cependant, étant très fragiles dans leurs sources de financement, toutes ces initiatives survivent principalement grâce au dévouement des personnes qui s'y impliquent. Cette instabilité financière entraîne alors un déséquilibre de la couverture du soutien en santé mentale pour les agriculteurs à travers la province. Certaines régions n'ont donc pas accès à des ressources en santé mentale spécialisées dans le milieu agricole ou n'ont pas de liens fonctionnels entre des ressources spécialisées et le réseau de la santé, augmentant alors significativement les délais de traitement et de soins.



### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Soutien financier

La relève demande que le soutien financier du gouvernement soit accru envers les travailleurs de rang et les autres initiatives de soutien en santé mentale pour les agriculteurs, et qu'un travail de concertation soit entamé par les institutions de santé provinciales pour assurer une couverture uniforme des ressources dans tout le Québec.



# Gains de la relève

## 2025-2026

### TERRES EN FRICHE



Suite à la consultation nationale sur le territoire, le *PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* a été adopté. Alors qu'auparavant certaines municipalités n'étaient pas en mesure de mettre en place des surtaxes sur les terres en friche comme l'initiative de la Ville de Laval, il est maintenant possible de surtaxer jusqu'à trois (3) fois le taux normal toutes terres en friche. Cette modification, bien que non obligatoire, offrira un outil supplémentaire aux municipalités qui cherchent à soutenir la remise en culture des terres en friche.

### SPÉCULATION FONCIÈRE



Suite à la consultation nationale sur le territoire, le *PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* a été adopté. On y trouve des revendications historiques de la relève. Un registre des transactions foncières en zone agricole devrait voir le jour dans la prochaine année, une limitation de la possibilité d'achat par des fonds d'investissement dans des zones à proximité de certains périmètres urbains et plusieurs autres éléments vient assurer une meilleure protection du territoire agricole tout en offrant des outils de surveillance et de possible contrôle en ouvrant la porte à des limites d'acquisition.

### FINANCEMENT ET ASSURANCES



Une révision des programmes d'assurances et de protection du revenu a été entamée par la FADQ. La relève encourage l'institution gouvernementale à continuer de consulter les acteurs du milieu.



En décembre 2024, suite aux annonces d'investissement du gouvernement faites le 13 juin de la même année, une nouvelle mouture du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) a été dévoilée pour inclure plusieurs recommandations de la relève. Le FIRA 2.0 inclu une augmentation maximale de l'aide octroyée passant de 250 000\$ à 500 000\$, un amortissement allongé sur une période de 20 ans plutôt que 15, un étalement de la période de démarrage/transfert à 10 ans plutôt que 5, un abaissement du taux d'intérêt de départ ainsi qu'une révision de l'accessibilité aux fermes de groupes (coopératives).

### FINANCEMENT ET ASSURANCES (SUITE)



Suite à cette demande, le MAPAQ a répondu positivement à la demande de la relève et a modifié l'Initiative ministérielle : Relève agricole et entrepreneuriat et les critères d'admissibilité du FIRA pour inclure les entreprises qui sont en activité depuis moins de 10 ans plutôt que moins de 5 ans, élargissant alors les potentielles entreprises soutenues par l'initiative.



Jusqu'au 31 mars 2026, la FADQ compensera 100% de la portion des intérêts excédant un taux de référence de 4%, sans distinction de la formation de l'individu. La relève espère que le maintien annoncé de l'analyse sans distinction de la formation sera accompagné du taux d'intérêt actuel de 4%.



Bien que plusieurs gains aient été faits pour l'équité dans les transferts intergénérationnels en 2021 et 2023 et qu'à compter du 25 juin 2024, augmentation de la déduction pour gain en capital à 1,25 M\$, la relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise afin qu'il passe d'un million à deux millions lors de la vente à une relève agricole. Aussi, elle demande d'adapter les critères d'exonération afin de les assouplir et de concorder avec ceux du Canada.



Malgré le fait que le Programme Territoires : drainage et chaulage des terres n'ait pas été renouvelé, plusieurs éléments s'y trouvant sont aujourd'hui présents dans plusieurs autres programmes.

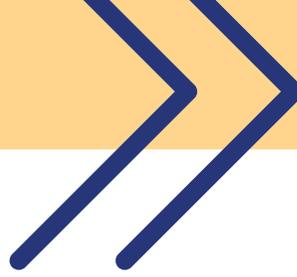
### CONTEXTE DE CRISE



Le 17 juin 2025, suite aux menaces du président Donald Trump, le Sénat canadien a adopté le projet de loi C-202 qui vient protéger la gestion de l'offre lors des renégociations de l'ACEUM.

# RÉFÉRENCES

- L'ARTERRE, 2025, Qu'est-ce que L'ARTERRE, (lien) <https://www.arterre.ca/APropos>
- Assemblée nationale, 2025, Projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, (lien) <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-37-42-2.html?appelant=MC>
- Assemblée nationale, 2025, Projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, (lien) <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-86-43-1.html>
- COLLECTIF, 2022, Rapport annuel sur les prix alimentaires 2022, (lien) <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/Food%20Price%20Report%202022%20FR.pdf>
- Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2016, Prévisions du marché du travail agricole du Québec jusqu'en 2025, (lien) [https://www.agricarrieres.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/factsheet\\_QC\\_FR.pdf](https://www.agricarrieres.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/factsheet_QC_FR.pdf)
- CPTAQ, 2017, Réflexion sur le morcellement, (lien) <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/guides/Reflexion-Morcellement.pdf>
- CROP, Mars 2022, Portrait alimentaire au Canada, (lien) <https://fr.scribd.com/document/575600417/Portrait-alimentaire-au-Canada-sondage-CROP-L-e-picerie>
- École-O-Champ, 2021, Accueil, (lien) <https://www.ecole-o-champ.org/>
- FADQ, 2016, Portrait de la relève agricole au Québec, (lien) [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED\\_portrait\\_releve\\_agricole\\_MA\\_PAQ.pdf?1595448170](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MA_PAQ.pdf?1595448170)



- FADQ, 2025, Programme : Appui financier à la relève, (lien) <https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>
- FADQ, 2025, Description du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, (lien) <https://www.fadq.qc.ca/protection-contre-la-hausse-des-taux-dinteret/description> FADQ, 2021, *Rapport annuel 2020-2021*, (lien) <https://www.fadq.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/rapports-annuels/rapport-annuel-2020-2021-abrege/>
- FIRA2, 2025, Prêt mise de fonds, (lien) <https://www.lefira.ca/produits/pre-de-mise-de-fonds>
- Gouvernement du Canada, 2021, Assurance-emploi – Travail pendant une période de prestations, (lien) <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/travail-pendant-prestations.html>
- Innovation développement économique, 2025, Innoparc Agricole, (lien) <https://idesaint-eustache.ca/projet/innoparc-agricole/>
- INRAE (Institut national de la recherche agronomique), 2024
- LEGISinfo, 2025, An Act to amend the Department of Foreign Affairs, Trade and Development Act (supply management), (lien) <https://www.parl.ca/legisinfo/en/bill/45-1/c-202>
- LégisQuébec, 2025, Code municipal du Québec, (lien) <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-27.1?&cible=>
- LégisQuébec, 2025, Loi sur les cités et les villes, (lien) <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-19>
- MAPAQ, 2020, Mise en marché de proximité, Québec (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Marchedeproximite.aspx>

# RÉFÉRENCES

- MAPAQ, 2018-2025, Politique bioalimentaire, (lien) [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO\\_politiquebioalimentaire-planaction\\_MAPAQ.pdf?1623351043](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire-planaction_MAPAQ.pdf?1623351043)
- MAPAQ, 2021, Programme transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité, (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/programmesliste/developpementindustrietransformation/Pages/Investissement-transformationalimentaire.aspx>
- MAPAQ, 2021, Occasion d'affaires, 2021, (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregion/marcheproximite/Pages/Occasionaffaires.aspx>
- MAPAQ, 2021, Programme territoire: Drainage et chaulage des terres, (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Progsoutiendrainagechaulage.PDF>
- MAPAQ, 2021, Programme Transformation alimentaire: robotisation et système de qualité 2021-2023 (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmetransformationalimentaire.pdf>
- MAPAQ, 2022, Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, (lien) <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-nationale-achat-aliments-quebecois>
- MRC Des Etchemins, 2025, Avis public – Règlement favorisant la pérennité et la culture des terres agricoles, (lien) <https://www.mrcetchemins.qc.ca/actualite/avis-public-146-23/>
- Prince Edward Island, 2025, Lands Protection Act, P.E.I., (lien) <https://www.princeedwardisland.ca/en/legislation/lands-protection-act-pe-i>



# RÉFÉRENCES



- SAFER, 2025, Qu'est-ce qu'une Safer ?, (lien), <https://www.safer.fr/les-safer/quest-ce-quune-safer/>
- SCF conseil, 2021, Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole, (lien) <https://fra.q.quebec/repertoire/>
- Statistique Canada, 2022, Recensement de l'agriculture de 2021 du Canada : Une histoire sur la transformation de l'industrie agricole et l'adaptabilité des exploitants agricoles canadiens, (lien) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220511/dq220511a-fra.htm>
- Statistique Canada, 2022, Portail de l'indice des prix à la consommation, (lien) [https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/prix\\_et\\_indices\\_des\\_prix/indices\\_des\\_prix\\_a\\_la\\_consommation](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/prix_et_indices_des_prix/indices_des_prix_a_la_consommation)
- Statistique Canada, 2022, Les Canadiens perçoivent leur santé mentale comme étant moins bonne pendant la pandémie de COVID-19, (lien) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00003-fra.htm>
- Statistique Canada, 2024, Tableau 32-10-0230-01 Caractéristiques des exploitants agricoles, données chronologiques du Recensement de l'agriculture, (lien) <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210023001>

**Ici, il y a de la  
relève agricole  
pour votre  
avenir.**





Fédération  
de la relève agricole  
du Québec



# Plateforme de revendications

de la relève agricole du Québec  
2025-2026

**Demeurez informé!**  
**Trouvez-nous ici**



 [frac.quebec](https://frac.quebec)

 [frac@upa.qc.ca](mailto:frac@upa.qc.ca)

